European Asylum Support Office

Rapport général annuel 2018 de l'EASO

Juin 2019

SUPPORT IS OUR MISSION

European Asylum Support Office

Rapport général annuel 2018 de l'EASO

Juin 2019

SUPPORT IS OUR MISSION

Le rapport a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO en juin 2019.

Ni le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) ni aucune personne agissant au nom de l'EASO ne peut être tenu responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

Print	ISBN 978-92-9485-010-2	ISSN 2467-3528	doi:10.2847/366482	BZ-AD-19-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9485-024-9	ISSN 2314-9841	doi:10.2847/531972	BZ-AD-19-001-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'EASO ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Table des matières

Liste des abréviations **4**
1. Introduction **5**
2. Contexte: évolutions constatées en 2018 ..... **6**
3. Priorités de l'EASO en 2018 ..... **8**
4. Réalisations de l'EASO en 2018 ..... **10**
4.1. Appui opérationnel *10*
4.1.1. Italie 10
4.1.2. Grèce 12
4.1.3. Bulgarie 14
4.1.4. Chypre 14
4.1.5. Dimension extérieure 15
4.2. Outils de planification, d'évaluation et de soutien *18*
4.2.1. Activités de soutien et outils d'aide pour les opérations 18
4.2.2. Formation opérationnelle et appui à la qualité 19
4.2.3. Surveillance et évaluation des opérations 19
4.3. Informations, analyse et acquisition de connaissances *20*
4.3.1. Informations sur les pays d'origine (COI) 20
4.3.2. Orientations par pays 21
4.3.3. Système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) 23
4.3.4. Système d'information et de documentation (SID) 24
4.3.5. Poursuite du développement d'un système central d'information en matière d'asile 24
4.3.6. Recherche en matière d'alerte précoce et compréhension des causes profondes 26
4.3.7. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE 26
4.4. Appui en matière d'asile *27*
4.4.1. Formation 27
4.4.2. Procédures d'asile 28
4.4.3. Accueil 29
4.4.4. Activités relatives aux demandeurs vulnérables 30
4.4.5. Coopération avec les membres des juridictions 31
4.4.6. Réseau «Dublin» 33
4.4.7. Réseau «Exclusion» 34
4.5. Activités horizontales *35*
4.5.1. Société civile et forum consultatif 35
4.5.2. Communication et relations avec les parties prenantes 36
4.6. Gouvernance *38*
Annexes **39**
A.I. Organigramme de l'EASO *39*
A.II. Budget de l'EASO en 2018 ..... *41*
A.III. Personnel de l'EASO *43*

Liste des abréviations

CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
COI	Informations sur le pays d'origine
DGGM	Direction générale chargée de la gestion des migrations (Turquie)
EAA	Équipe d'appui «asile»
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
EPRA	Plateforme européenne des autorités d'accueil
EUAA	Agence de l'Union européenne pour l'asile
eu-LISA	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
GAS	Service d'asile grec
GTCA	Groupe de travail «certification et accréditation»
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
JAI	Justice et affaires intérieures
MedCOI	Informations médicales sur le pays d'origine
MNA	Mineur non accompagné
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OSC	Organisation de la société civile
PCN	Point de contact national
PON	Procédure opérationnelle normalisée
PPP	Programmes de parrainage privé
RAEC	Régime d'asile européen commun
REM	Réseau européen des migrations
RIA	Réserve d'intervention «asile»
SAPP	Système d'alerte précoce et de préparation
SID	Système d'information et de documentation
SSP	Plan d'appui spécial
UE	Union européenne
UE+	États membres de l'UE et pays associés

1. Introduction

Mission de l'EASO

La mission du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) consiste à mettre en place le régime d'asile européen commun (RAEC) en renforçant la coopération pratique, en encourageant l'échange d'informations, en assurant la convergence en matière d'évaluation des besoins de protection dans les États membres et en fournissant une assistance technique et opérationnelle aux États membres soumis à des pressions exercées sur leurs régimes d'asile et d'accueil.

Principes de l'EASO

Dans l'exercice de sa mission, l'EASO observe les principes suivants:

- encourager la qualité et l'efficacité des procédures d'asile, les conditions d'accueil des États membres et l'évaluation des besoins de protection dans les États membres à travers la promotion du droit de l'Union européenne (UE) et l'élaboration de normes opérationnelles;
- assurer une plus grande convergence dans l'évaluation des besoins de protection dans l'ensemble de l'Union;
- agir en tant que centre d'expertise indépendant et impartial;
- assurer la protection et la promotion des droits et principes fondamentaux, tels que consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans la mise en œuvre des activités liées à l'asile;
- renforcer la coopération pratique et l'échange d'informations en matière d'asile entre les États membres;
- fournir des données et une analyse actualisées et opportunes et alerter rapidement de l'arrivée soudaine d'un grand nombre de ressortissants de pays tiers;
- fournir un soutien opérationnel et technique complet et opportun aux États membres en matière d'asile et d'accueil;

- fournir une assistance opérationnelle et technique pour aider les États membres à assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'asile et à se montrer solidaires des États membres dont les régimes d'asile sont soumis à des pressions;
- soutenir les régimes d'asile et d'accueil des pays tiers ainsi qu'apporter une aide à la réinstallation, en étroite coopération avec les institutions de l'UE et les organisations internationales compétentes;
- fournir des informations basées sur des données probantes aux décideurs politiques de l'UE chargés de l'asile;
- coopérer avec les institutions, les agences et les organes de l'UE, les organisations internationales et la société civile.

Le rapport général annuel de l'EASO

Le rapport général annuel détaille les réalisations de l'agence en 2018 et est élaboré conformément à l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement de l'EASO ([1]). Il est adopté par le conseil d'administration de l'EASO et transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, au service d'audit interne, ainsi qu'à la Cour des comptes. Le rapport général annuel est un document public et est traduit dans toutes les langues officielles de l'UE.

L'EASO rédige un rapport annuel distinct sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne conformément à l'article 12, paragraphe 1, et à l'article 29, paragraphe 1, point d). La section 4.3.7 contient de plus amples informations sur ce rapport, ainsi qu'un lien vers la publication en ligne.

([1]) Règlement (UE) nº 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile, JO L 132 du 29.5.2010, p. 11.

2. Contexte: évolutions constatées en 2018

En 2018, le nombre de demandes d'asile était quatre fois supérieur au nombre de détections de franchissement illégal de la frontière à la frontière extérieure. Cela indique que les régimes d'asile et d'accueil des États membres sont soumis à une pression constante et justifie la mise en œuvre pleine et entière du RAEC. Par ailleurs, en 2018, le nombre de demandes de protection internationale introduites dans les États membres de l'UE et les pays associés (UE+) a reculé de 11 % seulement par rapport à 2017, tandis que le nombre de détections de franchissement illégal de la frontière a enregistré un recul nettement plus important (27 %) par rapport à l'année précédente ([2]).

L'EASO a continué de remplir sa mission en facilitant la mise en œuvre du RAEC ainsi que l'application pratique par les États membres des principes fondamentaux du RAEC. À l'instar des années précédentes, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la coopération pratique en matière d'asile entre les États membres et pour fournir un soutien opérationnel aux États membres dont les régimes d'asile et d'accueil étaient soumis à une pression particulière.

Le renouvellement des plans opérationnels a permis à l'EASO de prolonger son soutien aux autorités nationales en Grèce, en Italie et à Chypre.

- À la suite d'une modification de la législation grecque en matière d'asile, l'EASO a apporté son soutien à l'examen des demandes de protection internationale dans le cadre de la procédure d'asile ordinaire, en déployant des agents à Lesbos, d'abord, et à Thessalonique, ensuite.
- Le plan opérationnel conclu avec les autorités **italiennes** prévoyait des responsabilités supplémentaires en matière de soutien au traitement des enregistrements des demandes de protection internationale ainsi qu'un soutien additionnel important concernant la procédure ordinaire.

([2]) Frontex, *Risk analysis for 2019* (Analyse des risques 2019), février 2019 (https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2019.pdf)

- **Chypre** a enregistré une augmentation substantielle du nombre de demandes d'asile introduites, une augmentation de 69 % par rapport à l'année précédente. Plusieurs experts ont été déployés tout au long de l'année 2018 pour faciliter la gestion des dossiers en attente d'une décision, l'accueil et les enregistrements.

- En novembre de la même année, l'EASO a terminé avec succès ses opérations en **Bulgarie**, qu'il avait entamées en 2013. L'arrêt des opérations en Bulgarie fait suite à l'atténuation des pressions exercées sur le système d'asile et d'accueil du pays et au renforcement des capacités de gestion de ses régimes d'asile et d'accueil.

L'EASO a également mené à bien ses autres activités stratégiques, notamment dans le domaine de la fourniture d'informations, d'analyses et de formations et dans le domaine de la dimension extérieure.

- L'EASO a continué de consolider son rôle en tant que centre d'échange des **informations sur le pays d'origine** (COI) nationales, en vue de contribuer à une plus grande convergence des décisions en matière d'asile dans l'UE.

- En réponse aux conclusions du Conseil européen du 21 avril 2016, la première note d'orientation par pays de l'EASO a été approuvée par le conseil d'administration de l'EASO en juin 2018. Cette note d'orientation était le fruit d'un processus pilote coordonné par l'EASO, de concert avec les autorités nationales, qui a débouché sur une évaluation conjointe de la situation en Afghanistan. Elle a également aidé l'agence à se préparer en vue de son futur nouveau mandat.

Tout au long de l'année 2018, l'EASO a également apporté son soutien en matière d'asile aux administrations nationales des États membres, aux pays associés et aux pays tiers en **organisant des activités de formation** conformément au principal outil de formation de l'agence, le programme de formation de l'EASO. Depuis son lancement en 2012, près de 30 000 agents, dans l'UE et au-delà, ont pris part au programme de formation de l'EASO. Ce chiffre témoigne du succès de la mise en œuvre de la stratégie de formation et d'apprentissage de l'EASO.

Dans les **pays tiers**, l'EASO a œuvré au renforcement des régimes d'asile et d'accueil dans le cadre de la stratégie d'action extérieure de l'EASO. L'accent a été principalement mis sur les travaux entrepris en collaboration avec la région des Balkans occidentaux et la Turquie, tandis qu'un soutien ponctuel a été apporté à des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Dans le cadre de la réinstallation, l'EASO a entamé les travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à mettre en place un système de soutien à la réinstallation en Turquie, après son adoption par le conseil d'administration.

En ce qui concerne la **gouvernance**, des changements ont été apportés à la structure de gestion de l'EASO en 2018. Le 6 juin 2018, le conseil d'administration de l'EASO a nommé M. Jamil Addou à la fonction de directeur exécutif par intérim, à la suite de la démission de l'ancien directeur exécutif. Sur la base d'un plan d'action en matière de gouvernance, qui a été proposé par le directeur exécutif par intérim et adopté à l'unanimité par le conseil d'administration en septembre 2018, les nouveaux dirigeants ont adopté une série de mesures visant à renforcer les structures de gouvernance internes de l'EASO, à reconstituer les capacités internes et à restaurer la confiance vis-à-vis de l'agence, tant au niveau interne qu'externe. Des efforts considérables ont été déployés pour stimuler le recrutement, à la suite du ralentissement observé au cours du premier semestre de 2018.

La procédure de recrutement du nouveau directeur exécutif de l'EASO a été engagée au cours de la même période et s'est formellement achevée en avril 2019, avec la nomination de Mme Nina Gregori.

Au **niveau de l'UE**, la politique migratoire a continué de figurer parmi les priorités en 2018. Dans ses conclusions du 28 juin 2018, le Conseil européen a réaffirmé la nécessité d'une approche globale en matière de migrations; une politique migratoire européenne qui fonctionne passe nécessairement par l'association d'aspects extérieurs et intérieurs. Tout en reconnaissant les progrès accomplis concernant la réforme du nouveau RAEC, le Conseil européen a souligné la nécessité de parvenir à une solution rapide sur l'ensemble du paquet de réformes du RAEC ([3]).

Au cours de la période estivale, plusieurs **mesures ponctuelles concernant le débarquement** des migrants en Méditerranée ont été mises en place.

Le 12 septembre 2018, la Commission européenne a proposé d'apporter des modifications ciblées à la proposition initiale de règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA). La proposition, qui se fonde sur l'accord politique provisoire conclu entre les colégislateurs en juin 2017, élargirait le rôle opérationnel de l'agence, en apportant un soutien aux États membres dans la gestion de procédures d'asile efficaces et dynamiques.

Entre-temps, l'EASO a continué de **se préparer** en vue de son nouveau mandat pour s'assurer d'être opérationnel dès que le règlement relatif à l'EUAA entrera en vigueur.

([3]) Conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018 (https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/06/29/20180628-euco-conclusions-final/).

3. Priorités de l'EASO en 2018

L'EASO a défini ses priorités pour 2018 dans son programme de travail 2018, qui a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO le 27 novembre 2017. Le programme de travail a été modifié le 31 juillet 2018 et le 16 novembre 2018 par le conseil d'administration de l'EASO. La première modification s'imposait principalement pour répondre à l'accroissement de la demande de soutien opérationnel en Italie et en Grèce, mais aussi compte tenu du retard pris dans l'adoption du règlement relatif à l'EUAA. La deuxième modification avait trait aux procédures budgétaires et de passation de marchés.

Les priorités de l'EASO en 2018 ont été les suivantes:

Appui opérationnel, planification et évaluation

- développer davantage l'appui opérationnel en fonction des besoins identifiés et émergents de l'Italie, de la Grèce et de Chypre, ainsi que d'autres potentiels États membres en première ligne;
- fournir un appui opérationnel et technique aux États membres afin de les assister dans la mise en œuvre de manière opportune et efficace des nouvelles propositions relatives au RAEC;
- soutenir le renforcement des capacités des régimes d'asile et d'accueil des principaux pays tiers voisins de l'UE, à savoir la région des Balkans occidentaux, la Turquie et l'Afrique du Nord;
- renforcer le rôle de l'UE en matière de réinstallation, en coopération avec la Commission européenne, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires de mise en œuvre, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- utiliser et développer davantage un certain nombre d'outils pour mettre en œuvre ses activités opérationnelles;
- mettre en œuvre des activités d'appui spécifiques à la relocalisation et aux opérations dans les centres de crise;
- mettre en place un projet pilote de parrainage privé en étroite collaboration avec la Commission, et participer pleinement à l'étude parallèle de la Commission;
- améliorer continuellement la planification de l'appui opérationnel et développer davantage les méthodes de travail pour rédiger les plans opérationnels;
- renforcer les capacités afin de suivre et d'évaluer les activités opérationnelles, en mettant principalement l'accent sur les résultats de la mise en œuvre des plans opérationnels, et d'améliorer leur efficacité et leur efficience.

Information, analyse et développement des connaissances

- créer un système européen complet d'information sur les pays d'origine, améliorer et harmoniser les normes en la matière avec les pays de l'UE+ et les autres principales parties prenantes, ainsi que renforcer le rôle de l'EASO en tant que «centre d'échange» des COI nationales;
- encourager la création d'un tableau efficace de la situation sur la migration liée à l'asile, ainsi qu'une fonctionnalité d'alerte précoce, en développant davantage la collecte de données relatives au système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) et en intégrant les résultats de la recherche aux activités d'alerte précoce et de compréhension des causes profondes;
- mettre en place le système d'information et de documentation (SID) en tant que fondement pour les analyses opérationnelles à fournir sur les enjeux actuels et les zones de crises potentielles;
- intégrer davantage le système d'information en matière d'asile en mettant l'accent sur l'amélioration des fonctionnalités des entités individuelles et en créant des liens supplémentaires entre les parties constituantes;
- favoriser la convergence dans l'application des critères d'évaluation en coordonnant les efforts entre les États membres pour mener et mettre au point une analyse commune fournissant des orientations sur la situation dans des pays d'origine spécifiques.

Appui en matière d'asile

- consolider le programme de formation de l'EASO en adaptant son matériel de formation existant aux faits nouveaux et en continuant d'organiser des séances de formation des formateurs;

- offrir des possibilités d'apprentissage et de formation pour améliorer les connaissances, les aptitudes et les compétences des autorités compétentes et des experts à déployer dans les équipes d'appui «asile» (EAA);

- poursuivre et renforcer les activités de coopération pratique en matière de collecte et d'échange d'informations sur les pratiques et politiques actuelles des États membres concernant le RAEC;

- poursuivre le développement du réseau spécifique d'autorités d'accueil conformément au programme européen en matière de migration;

- continuer d'intégrer les aspects liés aux groupes vulnérables dans toutes les activités afin d'encourager la cohérence des politiques dans ce domaine, y compris dans le contexte de l'appui opérationnel, de la formation et d'autres activités d'appui en matière d'asile;

- faire progresser la préparation commune des documents de perfectionnement professionnel pour les membres des juridictions nationales, ainsi que leur diffusion ultérieure aux partenaires identifiés;

- continuer de renforcer les activités du réseau Dublin et d'intensifier la coopération, le partage d'informations et les échanges de bonnes pratiques entre les unités nationales «Dublin» participantes;

- continuer de renforcer les activités du réseau sur l'exclusion de l'EASO et de consolider la coopération, le partage d'informations et les échanges de bonnes pratiques en matière d'exclusion entre les États membres de l'UE+ participants.

Activités horizontales

- promouvoir davantage la participation de représentants de la société civile, renforcer la qualité et l'efficacité des consultations, et étudier la participation directe de la société civile aux activités d'appui de l'EASO à travers la mise en œuvre d'activités pilotes;

- conformément au projet de nouveau règlement relatif à l'EUAA, proposer la mise en place (composition et méthodes de travail) du forum consultatif révisé à la lumière des enseignements tirés;

- promouvoir des synergies multidirectionnelles avec tous les acteurs concernés du réseau de coopération de l'EASO et renforcer la coordination, la circulation de l'information, la convergence et la cohérence des politiques et des pratiques relatives au mandat de l'EASO;

- continuer d'accroître la disponibilité des technologies de l'information et des communications et des solutions techniques dans le domaine de l'asile pour les pays de l'UE+ et continuer d'améliorer les systèmes à l'appui des opérations internes de l'EASO afin de répondre aux exigences de croissance et à l'augmentation des tâches et des responsabilités.

4. Réalisations de l'EASO en 2018

4.1. Appui opérationnel

Dans le cadre de son mandat ([4]), l'EASO apporte un appui opérationnel sur mesure aux États membres dont les régimes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions particulières.

À la demande d'un État membre, des efforts sont déployés en matière de coordination et d'appui sur la base des mesures convenues et des résultats, pour contribuer à la mise en œuvre du RAEC.

4.1.1. Italie

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Mise en œuvre d'un plan opérationnel et signature d'un nouveau plan opérationnel
Enregistrement de 22 821 demandes de protection internationale avec l'appui de l'EASO
Déploiement de 151 experts (mise en œuvre des mesures du plan opérationnel)
Participation de 2 256 personnes à 94 sessions de formation sur la procédure de détermination du statut (programme de formation approfondi), l'enregistrement, le règlement de Dublin, l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), l'interprétation dans le cadre des demandes d'asile et la tutelle

L'EASO fournit un appui aux autorités italiennes depuis 2013. Au départ, cet appui était fourni dans le cadre du plan d'appui spécial (SSP) en faveur de l'Italie, en vigueur jusqu'à la fin du mois de mars 2016. Au titre du plan opérationnel relatif à la relocalisation et aux centres de crise que l'EASO a signé avec l'Italie le 17 décembre 2015, les activités opérationnelles de l'EASO en Italie ont été prolongées, conformément au programme de l'UE en matière de migration, afin d'inclure des mesures d'appui spéciales pour les États membres en première ligne, dans le cadre de l'approche dite des centres et zones de crise et de la relocalisation.

En décembre 2016, l'EASO et l'Italie sont convenus d'un plan opérationnel pour l'Italie, qui définit les domaines dans lesquels un soutien technique et opérationnel est envisagé pour 2017. Ce plan a été modifié en juillet 2017 pour y inclure la coopération entre l'EASO et les services italiens de défense des enfants et des adolescents.

L'appui opérationnel de l'EASO en faveur de l'Italie a été prolongé au titre d'un nouveau plan opérationnel pour 2018. Le plan, signé le 15 décembre 2017, se fonde sur l'appui que l'EASO a fourni à l'Italie en 2017 dans les domaines suivants: enregistrement des éventuels demandeurs de protection internationale et fourniture d'informations à ces derniers; appui dans le cadre du traitement des cas relevant du règlement de Dublin; renforcement de la capacité d'accueil de l'Italie, notamment en ce qui concerne les MNA; appui au département des libertés civiles et de l'immigration du ministère italien de l'intérieur; activités liées aux COI; et appui aux services italiens de défense des enfants et des adolescents dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de protection des MNA.

Le plan 2018 prévoyait également un rôle nouveau et renforcé pour l'agence en ce qui concerne le traitement des enregistrements des demandes de protection internationale, y compris la préparation des dossiers au titre de la procédure d'asile nationale. En 2018, 375 membres des équipes d'appui «asile» ont activement pris part à des déploiements de durée variable au titre des prestations prévues par le plan opérationnel 2018 pour l'Italie. Il s'agissait principalement d'agents intérimaires (221), dont le nombre a progressivement augmenté au cours de l'année. Les États membres ont apporté leur contribution en déployant 139 experts originaires de 19 pays (à l'exclusion de l'Italie), qui se sont ajoutés aux neuf membres du personnel de l'EASO et à six experts individuels. Le personnel statutaire de l'EASO travaillait principalement à Rome et à Catane, tandis que les experts des États membres et les agents intérimaires étaient répartis sur plusieurs sites en Italie.

Sur un total de 56 161 demandes d'asile introduites en Italie en 2018 (première instance), l'EASO a apporté son aide dans l'examen des dossiers de 22 821 demandeurs (41 % du nombre total). Au cours de la même année, les experts de l'EASO ont également soutenu 28 468 actions liées à la fourniture d'informations à d'éventuels demandeurs de protection internationale en Italie. Des informations ont été fournies dans le cadre de la procédure d'asile nationale et de la procédure de Dublin. Dans 1 598 cas, une première évaluation de la vulnérabilité a eu lieu, ou bien la procédure de Dublin a été appliquée.

([4]) Règlement (UE) nº 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile, JO L 132 du 29.5.2010, p. 11.

Des informations ont été fournies dans plusieurs localités italiennes, majoritairement dans la partie méridionale du pays lors des débarquements ou dans des centres d'accueil secondaires. Pour étendre son rayon d'action, l'EASO a également fait appel à des équipes mobiles ou itinérantes. Environ 84 % de l'assistance ont été apportés à Tarente, Reggio de Calabre et Trapani; deux équipes mobiles ont été déployées à Rome et en Sicile.

Dans le cadre de la procédure ordinaire, une aide a également été fournie à la commission nationale d'asile et aux commissions territoriales au titre du plan 2018. Les actions menées par l'EASO en vertu de cette mesure étaient adaptées aux besoins de chaque site concerné; l'agence a fourni un appui dans le cadre de la préparation des dossiers, de la préparation des entretiens, des COI et de la préparation des dossiers concernant la réponse des commissions territoriales aux procédures de recours en deuxième instance. S'agissant de l'appui apporté aux unités «Dublin», les mesures mettaient principalement l'accent sur le renforcement des capacités, la relocalisation ou les procédures de transferts sortants au titre du règlement de Dublin. Le soutien fourni dans le cadre des cas en souffrance au titre de la procédure de relocalisation a donné lieu à 2 504 actions.

Un vaste programme de formation était encore proposé au titre du plan opérationnel 2018 pour l'Italie. Ce programme était dispensé par l'unité de formation de l'EASO aux agents intérimaires déployés auprès des autorités italiennes pour les aider à appliquer la procédure d'asile, en particulier en ce qui concerne les enregistrements (au niveau des *Questure*), et à déterminer le statut (commission territoriale). Par ailleurs, au cours du second semestre de 2018, l'EASO a offert à la police italienne de l'immigration et des frontières plusieurs séances de formation, au cours

desquelles l'agence a principalement mis l'accent sur l'accès à la procédure d'asile.

En réponse à une demande d'appui supplémentaire formulée par les autorités italiennes, un plan opérationnel unique pour 2019 a été signé par l'EASO et l'Italie le 19 décembre 2018. Au titre de ce plan, l'EASO continuera d'aider l'Italie à traiter les demandes de protection internationale et à renforcer ses capacités pour résorber le nombre de dossiers en attente d'une décision, qui se sont accumulés ces dernières années en raison de la montée en flèche des arrivées. L'agence continuera d'aider les autorités italiennes à traiter les procédures de Dublin et à renforcer l'unité italienne des COI et elle continuera de fournir un appui au département des libertés civiles et de l'immigration du ministère italien de l'intérieur, y compris au bureau chargé d'assurer le suivi du régime d'accueil. En outre, l'EASO continuera de soutenir les services italiens de défense des enfants et des adolescents, à travers des activités de renforcement des capacités destinées aux tuteurs bénévoles.

4.1.2. Grèce

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Mise en œuvre d'un plan opérationnel et signature d'un nouveau plan opérationnel
Enregistrement de 15 876 demandes et enregistrement préalable de 1 878 demandes avec l'appui de l'EASO
Réalisation de 8 958 entretiens et de 953 évaluations de la vulnérabilité au titre de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie
Réalisation de 841 entretiens au titre de la procédure ordinaire
Traitement de 20 542 questions par la ligne d'assistance téléphonique de l'EASO située à Athènes
Réalisation de 248 visites sur place par les équipes d'information mobiles de l'EASO et réponse à 8 645 questions
Participation active au projet d'assistance technique en matière d'accueil et prolongation du soutien accordé dans le cadre de l'accueil des MNA
Réalisation de 45 sessions de formation opérationnelle destinées à différents groupes cibles [experts de l'EASO, personnel du service d'asile grec (GAS) et du service d'accueil et d'identification grec, interprètes et chefs d'équipe]; au total, 642 personnes ont bénéficié d'une formation

À la demande du gouvernement grec, l'EASO a continué de renforcer son soutien à la Grèce, conformément aux mesures convenues depuis 2011.

S'appuyant sur le plan opérationnel renouvelé pour 2018, l'EASO a continué d'offrir un soutien à la Grèce sur la base des mesures existantes, y compris au GAS dans le cadre de la procédure d'asile à la frontière sur les îles grecques au titre de la déclaration UE-Turquie ainsi qu'au service d'accueil et d'identification. L'EASO a également apporté son soutien à des activités en seconde instance en détachant des rapporteurs juridiques auprès des juges siégeant dans les commissions de recours. Des efforts ont également été déployés en vue de la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l'accueil, du recensement, de l'évaluation, de l'orientation des demandeurs vulnérables et de la gestion de projets. La même année, l'EASO a accordé son appui au GAS dans le cadre de la procédure ordinaire.

La qualité du soutien de l'EASO en faveur des procédures ordinaires et à la frontière est garantie par les chefs d'équipe stationnés dans les centres de crise ou les lieux de travail, ainsi que par le service d'assistance, qui a été mis en place à cette fin à Athènes. L'assurance de la qualité est également garantie par le siège de l'EASO. À cette fin, des procédures opérationnelles normalisées (PON) relatives au soutien de l'EASO en faveur de la procédure ordinaire ont été élaborées, tandis qu'une autre série de PON relative à la procédure à la frontière a été passée en revue. En 2018, huit rapports d'appréciation de la qualité de la contribution des experts de l'EASO ont été produits et 27 demandes liées à des questions de procédure ont été traitées par le service d'assistance de l'EASO.

L'EASO a continué de fournir une assistance opérationnelle dans les cinq centres de crises situés sur les îles de la mer Égée, ainsi qu'à Athènes, à Thessalonique et dans d'autres lieux sur le continent. Tandis que le dossier des demandeurs enregistrés sur le continent était examiné en vertu de la procédure ordinaire, les enregistrements sur les îles étaient réalisés au titre à la fois de la procédure ordinaire et de la procédure à la frontière.

En 2018, près de 67 000 demandes d'asile ont été introduites en Grèce, soit une augmentation de 14 % par rapport au nombre total de demandes enregistré l'année précédente (58 724 en 2017). Le nombre de décisions en première instance a augmenté de près d'un tiers par rapport à 2017, 32 452 décisions ayant été reportées en 2018 (en ce qui concerne 2017, 24 611 décisions ont été reportées). À l'exception de la mi-2017 (lorsque, durant plusieurs mois, le nombre de demandes traitées a dépassé le nombre de demandes introduites), la capacité de traitement de l'autorité responsable de la détermination (GAS) était insuffisante pour faire face aux niveaux constamment élevés de demandes d'asile. En dépit de l'augmentation des décisions et des retraits qui est devenue évidente après mai 2018, le nombre de demandes reçues la même année était supérieur de près de 20 000 unités au nombre de demandes traitées.

Depuis la fin du programme de relocalisation en septembre 2017, une tendance à la hausse a été observée en Grèce en ce qui concerne le nombre d'affaires pendantes en attente d'une décision en première instance. Bien que l'EASO fournisse un appui continu, en déployant des experts et des agents intérimaires dans le cadre des procédures d'asile, l'augmentation continue du nombre de dossiers en attente d'une décision (en moyenne, près de 1 900 demandes en instance supplémentaires par mois en 2018) a souligné la nécessité de déployer des efforts et des ressources supplémentaires dans le cadre de la coopération renforcée entre l'EASO et le GAS.

Le 27 août 2018, l'EASO a commencé à fournir une assistance à la Grèce en ce qui concerne la procédure d'asile ordinaire, dans la foulée d'un vaste programme de formation de 8 semaines destiné aux agents. La décision a été prise à la suite d'une demande formulée par le ministère grec de la politique migratoire et d'une modification de la législation grecque en matière d'asile. En août 2018, l'EASO a déployé à Lesbos une première vague d'agents intérimaires recrutés et formés localement, un deuxième groupe ayant été affecté au bureau d'asile régional à Thessalonique vers la fin de l'année. L'appui fourni par l'EASO dans le cadre de la procédure ordinaire a permis d'alléger quelque peu la tâche des agents du GAS chargés de mener les entretiens, ce qui aurait dû avoir des répercussions sur le nombre de demandes d'asile en instance introduites en vertu de la procédure à la frontière.

En 2018, des experts de l'EASO ont fourni des informations aux demandeurs de protection internationale sur le cadre des procédures d'asile en Grèce et l'accès auxdites procédures; les demandeurs de protection internationale ont également été

informés de l'état d'avancement de leur dossier par des équipes d'information mobiles et un service d'assistance téléphonique spécifique. Au cours de la même année, les experts de l'EASO ont répondu à près de 26 000 questions. La plupart de ces questions ont été adressées au service d'assistance téléphonique situé à Athènes. En plus du service d'assistance téléphonique de l'EASO, deux équipes mobiles ont régulièrement visité les sites d'accueil situés en Grèce continentale. Au total, les deux équipes ont effectué 248 visites sur place et ont répondu à 8 645 questions.

L'EASO a également contribué au renforcement de la capacité de traitement de l'unité «Dublin» grecque en détachant des agents intérimaires chargés de la préparation et de l'envoi des demandes «Dublin» à l'État membre responsable. Dans le cadre de l'assistance fournie à l'organe de recours, l'EASO a détaché des rapporteurs juridiques en Grèce afin qu'ils aident à la préparation des dossiers et à d'autres tâches relatives à l'examen des recours introduits contre des décisions en première instance par les commissions de recours indépendantes compétentes. En outre, des ateliers sur mesure couvrant divers aspects de la protection internationale ont été organisés pour le personnel du GAS et de l'organe de recours en Grèce.

En 2018, l'EASO a continué de dispenser régulièrement ses formations opérationnelles aux experts des États membres déployés dans les centres de crise. Les chefs d'équipe de l'EASO ont également reçu une formation sur mesure.

Par ailleurs, au cours de l'été, tous les interprètes déployés par l'EASO en Grèce (par l'intermédiaire de prestataires de services) ont suivi le nouveau module de formation de l'EASO intitulé «Interpréter dans le cadre de l'asile».

Un nouveau plan opérationnel pour la Grèce a été signé le 19 décembre 2018. Le plan 2019 continue de s'appuyer sur le soutien opérationnel que l'EASO fournit à la Grèce, y compris l'appui au traitement des demandes introduites en vertu de la procédure d'asile ordinaire et de la procédure à la frontière, à la fourniture d'informations, au traitement des demandes de prise en charge des transferts sortants au titre du règlement de Dublin, à la formation du personnel grec et au régime d'asile et d'accueil grec.

4.1.3. Bulgarie

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Mise en œuvre d'un plan d'appui spécial (SSP)

L'EASO a commencé à apporter son soutien à la Bulgarie en 2013. Un SSP signé le 5 décembre 2014 a, par la suite, prorogé ce soutien, qui couvre les domaines suivants:

le renforcement des capacités en lien avec les MNA, l'évaluation de la vulnérabilité, l'accueil, la qualité de la procédure d'asile, les COI et le soutien au processus décisionnel en matière d'asile. Ce SSP a été modifié et prolongé trois fois sur une période de 4 ans; le dernier plan opérationnel spécial couvre les activités jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le soutien accordé depuis de longues années par l'EASO à la Bulgarie a officiellement pris fin à la suite d'un accord avec les autorités bulgares le 27 novembre 2018. La réduction de la pression sur le régime d'asile et d'accueil bulgare et l'amélioration notable de la capacité de la Bulgarie à gérer ses régimes d'asile et d'accueil ont conduit l'EASO à achever avec succès ses opérations en Bulgarie.

4.1.4. Chypre

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Mise en œuvre de trois mesures SSP (dossiers en attente d'une décision, accueil et planification d'urgence/enregistrement)
Réalisation de 731 entretiens
Rédaction de 724 observations finales
Réalisation de 2 287 enregistrements
Organisation de trois sessions de formation destinées aux experts déployés de l'EASO et aux assistants à l'enregistrement (14 personnes formées)
Reprise des activités dans le centre d'accueil de Kofinou

En 2018, 7 791 demandes de protection internationale ont été introduites à Chypre, soit une augmentation de 74 % par rapport à 2017. Nonobstant l'augmentation

du nombre de demandes, le nombre de cas traités est demeuré relativement stable et comparable à celui de l'année précédente, en dépit d'une légère augmentation des résultats au second semestre de 2018.

L'agence apporte son soutien à Chypre depuis 2014, en vertu d'un SSP. Une modification du plan, qui prolonge l'appui que l'EASO fournit aux autorités chypriotes jusqu'au 31 janvier 2019, a été adoptée en décembre 2017.

En 2018, l'EASO a continué d'apporter son soutien à la gestion des dossiers en attente d'une décision en déployant des EAA et en contribuant au renforcement des capacités du service d'asile à gérer et à améliorer ses structures d'accueil conformément à ses obligations internationales concernant l'accueil des demandeurs d'asile. En 2018, près de 2 500 décisions ont été communiquées aux demandeurs de protection internationale; 1 217 d'entre elles étaient des décisions positives octroyant le statut de réfugié (16 %) ou une protection subsidiaire (84 %). En 2018, le taux de reconnaissance moyen était de 49 %; ce pourcentage était pratiquement identique au taux de reconnaissance enregistré l'année précédente (50 %).

La même année, l'EASO a apporté son soutien au service d'asile chypriote pour le traitement des demandes d'asile en première instance afin de contrer l'augmentation du nombre de dossiers en attente d'une décision. Dans ce cadre, l'EASO a déployé des experts qui ont réalisé 731 entretiens concernant 27 nationalités différentes à Nicosie. Les experts déployés par l'EASO ont également rédigé quelque 724 observations finales au cours de la même période.

L'EASO a également fourni un appui ciblé au centre d'accueil de Kofinou en renforçant ses capacités dans le domaine de la gestion du camp, de la planification et du travail social. Bien que les activités aient été interrompues de juillet à septembre, elles ont repris lors du dernier trimestre de l'année à la suite d'un accord concernant les conditions préalables, qui définit clairement les rôles et responsabilités.

En ce qui concerne le déploiement des experts, l'EASO a déployé 49 experts pour soutenir la mise en œuvre des activités décrites dans le SSP en faveur de Chypre; 12 d'entre eux (25 %) étaient des experts déployés par les États membres et 37 étaient des experts intérimaires. En raison de l'augmentation du nombre d'arrivées et à la demande des autorités chypriotes, l'EASO a fourni une aide temporaire pour les enregistrements à partir de la fin juillet. À la fin de l'année, six membres du personnel de l'EASO chargés des enregistrements, répartis sur quatre sites (bureaux locaux de la police de l'immigration), avaient procédé à 2 287 enregistrements.

En décembre 2018, l'EASO et les autorités chypriotes sont convenus d'un nouveau plan opérationnel pour 2019, qui prévoit l'expansion à toutes les mesures existantes du soutien opérationnel et technique que l'EASO accorde à Chypre. Par ailleurs, l'EASO apportera son soutien aux autorités chypriotes dans le domaine de la gestion et de la coordination des données.

4.1.5. Dimension extérieure

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Balkans occidentaux: **Mise en œuvre des feuilles de route nationales avec la Serbie et la Macédoine du Nord** **Mise en œuvre du programme de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II) «Soutien régional à une gestion des migrations axée sur la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie»** **Réalisation de 30 activités de renforcement des capacités**
Turquie: **Réalisation de cinq activités de renforcement des capacités conformément à la feuille de route pilote EASO-DGGM (direction générale chargée de la gestion des migrations)** **Organisation de trois réunions EASO-DGGM aux fins de l'examen et de l'évaluation de la feuille de route pilote EASO-DGGM et de la définition des nouveaux documents de la feuille de route** **Réalisation de 13 activités de renforcement des capacités conformément à la deuxième feuille de route EASO-DGGM**
Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord: **Réalisation de deux activités au titre du programme régional de développement et de protection en Afrique du Nord** **Organisation d'une mission exploratoire en Égypte** **Réalisation de deux activités de renforcement des capacités à l'appui de l'Égypte** **Participation en septembre 2018 à la réunion thématique du processus de Khartoum sur la protection des femmes et des filles qui quittent l'Afrique pour l'Europe; présentation de l'outil d'identification des personnes ayant des besoins particuliers de l'EASO**
Réinstallation: **Évaluation de la faisabilité du soutien opérationnel aux États membres qui réinstallent des réfugiés se trouvant en Turquie** **Organisation de deux sessions du module de formation consacré à la réinstallation** **Lancement d'un projet pilote sur les programmes de parrainage privé (PPP)**

Dans l'UE, le débat politique sur l'asile et la migration a pris une importance croissante dans le contexte des relations extérieures de l'UE. Conformément à la stratégie de l'EASO en matière d'action extérieure et aux documents uniques de programmation de l'EASO, l'agence a soutenu, en 2018, le renforcement des capacités pour accentuer la protection accordée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans les pays tiers prioritaires et pour faciliter les efforts déployés par les pays de l'UE+ en vue de fournir un accès à l'UE aux personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Appui aux pays tiers

En 2018, l'EASO a travaillé principalement avec la région des Balkans occidentaux et la Turquie. Les activités de renforcement des capacités menées dans les pays tiers prévoient des formations, un encadrement sur le terrain, des conférences, des ateliers et d'autres types d'assistance technique dans le domaine de la protection internationale.

En tant que partenaire clé dans la mise en œuvre du programme de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II) «Soutien régional à une gestion des migrations axée sur la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie» depuis 2016, l'EASO fournit un soutien régional et national en vue de renforcer les régimes nationaux d'asile et d'accueil et de promouvoir la coopération régionale ainsi que les systèmes de gestion des migrations axés sur la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie.

Il convient de souligner qu'en février 2018, l'EASO a organisé un atelier pilote sur les outils et guides pratiques de l'agence; cet atelier portait sur la qualité des traductions et l'adaptation aux contextes nationaux et était destiné aux **administrations des Balkans occidentaux**. L'EASO a également organisé deux **missions d'orientation en Bosnie-Herzégovine** pour évaluer la possibilité d'une aide future, à la lumière du plan d'action d'urgence envoyé par le pays à la Commission européenne en mai 2018.

Comme convenu dans les feuilles de route nationales pour la Serbie et la Macédoine du Nord, l'EASO a fourni un soutien technique au cours des différentes phases de la procédure d'asile, en particulier concernant les plans d'urgence, l'accueil, les procédures d'enregistrement et d'examen.

Au niveau régional, l'EASO a apporté son soutien à l'initiative en matière de migration, d'asile et de retour des réfugiés à travers des réflexions sur le rôle qu'elle pourrait jouer dans le cadre des activités régionales de formation en matière d'asile ainsi que sur les réseaux régionaux de professionnels, notamment les COI. L'EASO a également traduit et mis en place au niveau régional l'outil pratique de l'EASO et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) sur l'accès à la procédure d'asile pour les agents qui entrent les premiers en contact avec les demandeurs d'asile (novembre 2018). Cet outil vise à garantir l'accès des demandeurs d'asile à la protection internationale.

En 2018, plusieurs activités ont été organisées en **coopération avec la Turquie** pour soutenir le DGGM du ministère turc de l'intérieur. La feuille de route pilote EASO-DGGM (septembre 2017-février 2018) est arrivée à son terme.

Une deuxième feuille de route EASO-DGGM, qui commence en mars 2018 et prend fin en juin 2019, porte sur des domaines clés de coopération en vue du renforcement des capacités du personnel du DGGM en ce qui concerne l'évaluation des demandes de protection internationale: renforcement des capacités de l'unité COI du DGGM, renforcement des capacités du personnel du DGGM et renforcement des capacités du personnel en contact avec des groupes vulnérables.

En 2018, l'EASO a participé à une mission exploratoire en Égypte dans le cadre du dialogue UE-Égypte sur la migration pour étudier les voies possibles de coopération entre l'Égypte et l'EASO en 2019. En juillet et septembre 2018, l'EASO a également mis son expertise au service du cours de formation du Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix intitulé «La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants».

Dans la foulée du sommet de La Valette, l'EASO a présenté son outil d'identification des personnes ayant des besoins particuliers lors d'une réunion thématique du processus de Khartoum sur la protection des femmes et des filles qui quittent l'Afrique pour l'Europe.

Réinstallation

Se fondant sur un exercice de cartographie des procédures de réinstallation des États membres réalisé en Turquie en 2017, l'EASO a entrepris, au cours du premier semestre 2018, une étude de faisabilité pour définir les mesures qui pourraient être prises, en vue de renforcer l'efficience et l'efficacité des procédures de réinstallation au départ de la Turquie, en fonction des besoins, des enjeux et des perspectives recensés avec les États membres, en coopération avec la Commission européenne (direction générale de la migration et des affaires intérieures), le HCR et d'autres parties prenantes. Les résultats de l'étude de faisabilité ont été présentés au conseil d'administration de l'EASO en septembre 2018. Le conseil d'administration de l'EASO a approuvé la proposition visant à entreprendre un projet pilote de 18 mois qui a pour objectif d'instaurer en Turquie un mécanisme de soutien à la réinstallation. L'EASO a ensuite entamé les préparatifs de ce projet pilote.

En tant que partenaire de l'action de l'UE visant à faciliter la réinstallation et l'admission des réfugiés grâce à l'acquisition de connaissances, l'EASO a soutenu tout au long de l'année l'élaboration d'un module de formation sur la réinstallation dans le cadre du programme de formation de l'EASO, qui a été mené en décembre 2018.

Dans sa communication du 27 septembre 2017 relative à la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration, la Commission a encouragé les États membres à étudier la possibilité de créer des programmes de parrainage privé, dans le cadre desquels des groupes privés d'organisations de la société civile (OSC) prendraient en charge l'aide à l'installation et à l'intégration des personnes ayant besoin d'une protection. À cette fin, l'EASO a été invité à coordonner un projet pilote sur les PPP avec les pays concernés de l'UE+, en collaboration avec plusieurs organisations et acteurs pertinents et en coopération avec les États membres de l'UE. En 2018, l'EASO a piloté une plateforme d'échange et de discussion entre les États membres et les parties prenantes concernées sur les enjeux et les enseignements de la planification et la mise en œuvre des PPP. L'EASO a, par ailleurs, activement pris part aux travaux du comité de direction concernant l'étude entreprise par la Commission européenne sur la faisabilité et la valeur ajoutée des programmes de parrainage, qui peuvent ouvrir la voie à des canaux sûrs d'admission dans l'UE, y compris à la réinstallation.

Réseau de la dimension extérieure de l'EASO

Le 3 mai 2018, l'EASO a accueilli la réunion du réseau de la dimension extérieure à Malte. Cette réunion avait pour objectif de donner la possibilité aux pays de l'UE+ et à l'EASO d'échanger des informations sur les activités en cours et à venir.

Dans le même cadre, l'EASO a organisé, le 4 mai 2018, un atelier sur les compétences en matière de négociation, qui a permis aux participants de bien comprendre les techniques de négociation et leur application.

4.2. Outils de planification, d'évaluation et de soutien

4.2.1. Activités de soutien et outils d'aide pour les opérations

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Lancement du réseau de réserves d'intervention «asile» de l'EASO
Organisation de deux réunions des points de contact nationaux (PCN) de la réserve d'intervention «asile» (RIA)
Élaboration d'un manuel d'utilisation axé sur l'évaluation des besoins
Élaboration de sept modèles harmonisés de conception des plans opérationnels et de planification financière fondée sur des mesures
Élaboration de plusieurs scénarios budgétaires de réduction des coûts pour les opérations en Grèce, en Italie, à Chypre et en Bulgarie durant le premier semestre de l'année 2018
Assistance technique à la conception du plan de trois feuilles de route pluriannuelles, de trois plans opérationnels et d'un projet de réinstallation de l'EASO
Soutien technique à trois exercices exhaustifs et prioritaires d'évaluation des besoins en Italie, en Grèce et à Chypre

En 2018, les efforts en vue de renforcer les capacités de planification et d'évaluation de l'EASO dans le cadre de son soutien opérationnel ont été poursuivis. L'agence a entrepris d'affiner sa méthode de travail concernant l'élaboration des plans opérationnels.

Plusieurs outils d'appui, assortis d'une assistance technique, ont été conçus en 2018. Ces outils comprenaient notamment des modèles spécifiques de planification, de suivi et d'évaluation. Des approches innovantes ont été élaborées pour permettre à l'EASO de mieux satisfaire les demandes opérationnelles. La conception et la validation d'un manuel d'utilisation axé sur l'évaluation des besoins, qui a inspiré la planification et l'élaboration des plans opérationnels 2019 de l'EASO et des feuilles de route pluriannuelles en faveur de Chypre, de la Grèce et de l'Italie, ont constitué une étape importante.

Ce guide marque un tournant dans la progression vers la préparation d'un manuel des opérations de l'EASO, qui fournira une méthode structurée pour la mise en œuvre de l'approche de gestion du cycle de projet dans ses différentes phases. Dans ce cadre, les premières démarches ont été entreprises en 2018 pour élaborer un manuel d'utilisation axé sur le suivi, qui devrait être achevé vers la mi-2019. Des manuels d'utilisation supplémentaires consacrés aux autres étapes de la gestion du cycle de projet sont prévus pour 2019 et 2020. L'élaboration d'une méthode d'évaluation interne adaptée à la réalisation des buts qu'elle poursuit, qui a été appliquée et consolidée en Italie, en Grèce et en Bulgarie, est également un événement déterminant.

Le 13 mars 2018, le réseau de réserves d'intervention «asile» de l'EASO a été officiellement lancé. Ce système intégré en ligne est conçu pour gérer les ressources opérationnelles mises en commun dans la RIA de l'EASO et déployées par l'intermédiaire des EAA par l'EASO au cours de ses activités de support dans les États membres. Ce nouveau système permet de mieux appuyer la planification et l'établissement de rapports sur les déploiements. Des formations ciblées portant sur les fonctionnalités et les caractéristiques de cet instrument ont également été dispensées aux PCN, qui ont aussi reçu un appui pratique concernant l'utilisation du système. D'autres améliorations sont prévues pour 2019, qu'il s'agisse de l'établissement de rapports sur les déploiements, de la visualisation des pénuries pour les PCN ou d'une application mobile, entre autres.

Deux réunions sur la coopération pratique des PCN de la RIA, auxquelles des pays de l'UE+, la Commission et le HCR ont participé, ont eu lieu en 2018. Les discussions ont porté essentiellement sur les activités de soutien opérationnel de l'EASO en 2017 et 2018, le déploiement d'experts, la gestion de la RIA à la lumière du cadre juridique actuel et les modifications prévues au titre du futur règlement relatif à l'EUAA. Les débats ont également porté sur la santé et la sécurité au cours des opérations de l'EASO et sur une évaluation des commentaires des experts déployés.

Des efforts supplémentaires ont également permis d'améliorer la planification et la préparation aux situations d'urgence et d'exploiter la résilience et la capacité de l'EASO à intervenir rapidement en réponse à l'évolution des flux migratoires. À la suite de la publication du manuel d'orientation de l'EASO sur les conditions d'accueil en 2016, l'agence a fourni des indications sur la planification des mesures d'urgence dans le cadre de l'accueil en mars 2018. La planification des mesures d'urgence garantit une réponse bien pensée, rapide et volontaire à une situation extrême ou à un événement requérant des mesures d'urgence spéciales. Ce contexte a également conduit la Commission européenne à élaborer des propositions pour adapter le RAEC et changer le cadre juridique. La directive refondue sur les conditions d'accueil imposerait aux pays de l'UE+ de se doter de plans d'urgence nationaux; ces pays seraient alors mieux préparés à un afflux soudainement élevé de migrants.

Les plateformes opérationnelles du SID destinées à la Grèce et à l'Italie ont toutes deux été mises à jour pour refléter les activités, les sites et les orientations relatifs aux plans 2018. L'utilisation de la plateforme destinée à Chypre est restée limitée en raison des déploiements supprimés. Des ressources supplémentaires sur les demandes COI opérationnelles ont été mises à la disposition de la Grèce, de l'Italie et de Chypre.

4.2.2. Formation opérationnelle et appui à la qualité

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Élaboration de dix programmes de formation pour les experts du secteur
Organisation de 38 programmes de formation
Organisation de 160 séances de formation
3 219 participants aux sessions de formation opérationnelle
Organisation de deux sessions de formation des formateurs dans le cadre de la formation opérationnelle (sur le règlement de Dublin III à Rome et sur le module «Interpréter dans le cadre de l'asile» à Athènes)
Réalisation de 93 évaluations de la qualité concernant la Grèce (76) et Chypre (17)
Rédaction de dix rapports d'appréciation de la qualité concernant la Grèce (8) et Chypre (2)

En ce qui concerne les activités de formation opérationnelle, l'EASO a mis au point 10 programmes de formation en 2018 et a dispensé 160 sessions de formation à plus de 3 219 participants. Les agents intérimaires et les experts déployés dans le cadre des opérations de l'EASO ont continué de recevoir des formations spécialisées axées sur leurs missions ainsi que sur le contexte opérationnel. Ces formations comportaient également un volet «encadrement». Par ailleurs, les interprètes déployés par l'EASO ont bénéficié du nouveau module de formation de l'agence intitulé «Interpréter dans le cadre de l'asile» (Grèce) et des médiateurs culturels ont participé à des sessions de formation opérationnelle ciblées portant sur leurs besoins en matière de formation (Italie). Le matériel des formations opérationnelles a été perfectionné et mis à jour.

Par ailleurs, l'EASO a continué d'élaborer des outils et des procédures d'appui destinés aux centres de crise et aux activités liées à la relocalisation. Les PON destinées à la mise en œuvre des procédures d'asile à la frontière dans le cadre de la déclaration UE-Turquie ont été révisées en 2018 et de nouvelles PON ont été préparées en coopération avec le GAS, aux fins de la participation de l'EASO à la procédure d'asile ordinaire en Grèce.

Les modèles utilisés aux fins de la réalisation d'entretiens et de la rédaction d'avis dans le cadre des procédures d'asile à la frontière en Grèce ont été révisés et de nouveaux modèles ont été préparés aux fins de la réalisation d'entretiens et de la rédaction d'avis dans le cadre de la procédure d'asile ordinaire en Grèce.

Deux nouveaux documents d'orientation ont été élaborés pour aider les agents à interroger les demandeurs de pays d'origine sélectifs ayant des profils spécifiques. Un contrôle de la qualité de 76 dossiers a été effectué (entretien et avis) et huit rapports d'appréciation de la qualité ont été rédigés et transmis aux gestionnaires de dossiers dans les centres de crise en Grèce. En outre, 27 demandes ont été adressées par le service d'assistance de l'EASO en Grèce.

En ce qui concerne les opérations de l'EASO à Chypre, un contrôle de la qualité de 17 dossiers a été réalisé, à l'aide de l'outil d'assurance qualité de l'EASO, et deux rapports d'appréciation de la qualité ont été rédigés.

4.2.3. Surveillance et évaluation des opérations

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Élaboration d'une méthode d'évaluation opérationnelle (qui fera partie intégrante d'un manuel d'utilisation spécifique consacré aux évaluations)
Gestion de trois évaluations internes en Italie (plan opérationnel 2017) et en Grèce (plan opérationnel 2017 et révision à mi-parcours du plan opérationnel 2018)
Élaboration d'une méthode et d'outils de suivi fondés sur les résultats, dans le cadre d'un projet de guide d'utilisation de l'EASO consacré au suivi
Assistance technique concernant les indicateurs de suivi ex post et les bases de données en Italie, en Grèce et à Chypre

Les opérations et les activités de l'EASO au sein des États membres et dans le domaine de la dimension extérieure font l'objet d'un suivi continu en matière de budget, d'affectation des ressources et de performance, par l'intermédiaire d'examens à mi-parcours et d'évaluations finales. En 2018, cinq séries de rapports de suivi périodique/à mi-parcours ont porté sur les plans opérationnels en cours, notamment:

— à compter de mai 2018, rapports mensuels de suivi réguliers sur le plan opérationnel en faveur de la Grèce;

— à compter de mai 2018, rapports mensuels de suivi réguliers sur le plan opérationnel en faveur de l'Italie;

— rapports de suivi trimestriels sur le plan opérationnel en faveur de l'Italie;

— rapport d'examen à mi-parcours sur le plan opérationnel en faveur de la Grèce; et

— réévaluation du plan opérationnel en faveur de l'Italie (mesure IT1, soutien méthodologique).

Un système de contrôle interne des opérations a été mis en place en 2018 pour assurer un contrôle régulier des indicateurs de performances et des données aux fins de l'élaboration de rapports périodiques sur la mise en œuvre des plans opérationnels.

4.3. Informations, analyse et acquisition de connaissances

4.3.1. Informations sur les pays d'origine (COI)

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Rédaction de 23 nouveaux rapports COI
Organisation de deux réunions du réseau stratégique COI de l'EASO
Organisation de 20 réunions thématiques sur les pays d'origine
Total de 40 809 visites sur le portail COI de l'EASO (à l'exclusion des visites internes à l'EASO)

La fourniture d'informations sur les pays d'origine (COI) relatives à un large éventail de pays tiers et de thèmes continue d'être cruciale pour des décisions d'asile éclairées, justes et dûment motivées et une élaboration des politiques fondée sur des données probantes. Conformément au programme de l'UE en matière de migration (2015) et aux conclusions du Conseil du 21 avril 2016, l'EASO a continué de renforcer son rôle en tant que centre d'échange des COI nationales. L'EASO a continué de collecter des COI ciblées, pertinentes, fiables, précises et actualisées, conformément à une méthode établie. En 2018, dans le cadre de l'approche des réseaux COI de l'EASO, l'agence a rédigé un certain nombre de rapports COI, qui sont accessibles sur le portail COI de l'EASO: https://coi.easo.europa.eu/

La proposition de la Commission relative à l'EUAA, qui, au moment de la rédaction du présent rapport, est encore en négociation au niveau de l'UE, prévoit la coordination des initiatives en matière de production des COI nationales à travers la création et la gestion de réseaux COI dans les États membres. À cette fin, un partage efficace des plans de production nationaux sur une plateforme spécifique et le renforcement de la production en commun des publications COI permettraient d'accentuer la coordination. La production et le partage des COI ont, dès lors, été rationalisés et harmonisés plus avant par l'intermédiaire de l'approche de réseau adoptée par l'EASO. Pour favoriser l'accès aux COI des parties intéressées, l'EASO a continué d'améliorer son portail COI.

En 2018, deux réunions du réseau stratégique COI de l'EASO ont eu lieu; elles ont apporté une contribution stratégique à l'élaboration du plan de travail de l'EASO relatif aux COI. Au cours de la même année, l'EASO a organisé 22 réunions sur les pays d'origine ou les COI, notamment:

— quatre réunions de coordination pratique sur les Afghans en Iran, sur l'Iraq, sur le Bangladesh, sur le Mali et sur la Côte d'Ivoire;

— quatre réunions du réseau de spécialistes COI sur l'Afghanistan, la Somalie, le Pakistan et l'Afrique de l'Ouest;

— sept réunions de démarrage des équipes de rédaction concernant les rapports sur le Mali, le Nigeria (rapport COI), la Russie, l'Iraq, la Côte d'Ivoire, le rapport sur les

© Utenriksdepartementet UD, camp Banki IDP, État de Borno, nord-est du Nigeria. Le 9 novembre 2016, des femmes et des enfants récoltent l'eau d'un puits de forage au camp Mafa IDP, État de Borno, nord-est du Nigeria.

indicateurs socio-économiques clés en Afghanistan et le rapport sur la situation en matière de sécurité en Iraq;

— une réunion de l'administrateur national du portail commun sur le portail COI de l'EASO;

— une réunion du groupe de travail sur la méthode COI;

— une réunion d'évaluation sur la production conjointe de COI en Afghanistan;

— une réunion du réseau d'accès aux informations médicales sur les pays d'origine (MedCOI);

— un événement destiné aux utilisateurs des MedCOI;

— un atelier sur la Somalie; et

— une conférence sur l'Iraq.

Au sein des réseaux de spécialistes, les experts COI nationaux partagent des informations sur les besoins en matière de COI, sur les publications COI nationales récentes et à venir et sur les missions exploratoires, afin d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des efforts. Ils offrent également un cadre pour la production commune de COI et fournissent des réponses conjointes aux demandes de COI. En 2018, l'EASO a reçu et a répondu à 137 demandes COI.

L'EASO a continué de développer son projet de transfert des activités de fourniture d'informations médicales sur le pays d'origine (MedCOI). Le projet MedCOI a vu le jour en 2010; il a pour objectif d'améliorer l'accès aux COI médicales des autorités d'asile et de migration nationales en Europe. Le projet est mis en œuvre par les Pays-Bas (bureau néerlandais des conseillers médicaux — BMA) et la Belgique (cellule belge «Accessibilité» — BDA), conjointement avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires. En 2013, au cours de la 12e réunion du conseil d'administration de l'EASO, l'agence s'est engagée à reprendre les activités du projet MedCOI, conformément à un plan d'action convenu avec les États membres. Le transfert du projet à l'EASO a commencé par une réunion de démarrage en octobre 2017 et devrait se poursuivre jusqu'en 2020; à cette date, l'EASO devrait être pleinement en mesure de fournir les services MedCOI dans le cadre de ses opérations quotidiennes. En 2018, l'EASO a organisé plusieurs réunions concernant l'élaboration d'un module de formation MedCOI. En outre, l'EASO a participé à la fourniture du service MedCOI en répondant à des demandes individuelles et en organisant un événement à Malte.

En ce qui concerne la production de COI, l'EASO a rédigé 23 nouveaux rapports COI en 2018, y compris une fiche d'information pilote sur l'Ukraine dans le cadre de MedCOI ainsi que 10 rapports pour la Commission européenne (distribution limitée) sur le concept de «pays tiers sûr». En août 2018, en réponse à une demande de la Commission, l'agence a fourni des informations pertinentes concernant les pays des Balkans occidentaux (six), le Maroc, la Tunisie, la Turquie et l'Ukraine, aux fins d'une évaluation du concept de «pays tiers sûr».

La coopération avec des experts de la société civile dans le domaine des COI a également été renforcée tout au long de l'année 2018, des OSC ayant participé à plusieurs réunions, ateliers et conférences sur le thème des COI. Des acteurs de la société civile spécialisés dans le domaine des COI ont été consultés sur les méthodes et ont été invités à contribuer à la production de COI de l'EASO en tant que rédacteurs ou réviseurs. Par ailleurs, des sessions de consultation informelles sont également organisées de manière ponctuelle avec des acteurs de la société civile dans le domaine des COI.

4.3.2. Orientations par pays

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Publication de la première note d'orientation par pays sur l'Afghanistan et évaluation conjointe (juin 2018)
Achèvement de l'évaluation du processus pilote des orientations par pays (novembre 2018)
Organisation de cinq réunions du réseau «Orientations par pays»
Organisation de trois réunions de l'équipe de rédaction des orientations sur l'Afghanistan
Organisation de trois réunions de l'équipe de rédaction des orientations sur le Nigeria
Organisation d'une réunion de l'équipe de rédaction des orientations sur l'Iraq

En juin 2018, l'EASO a publié sa première note d'orientation par pays, intitulée *Country Guidance: Afghanistan* (Orientations par pays: Afghanistan). Cette note est le fruit d'un processus pilote engagé sur la base des conclusions du Conseil du 21 avril 2016. Dans le but de favoriser la convergence des processus décisionnels en matière d'asile au sein de l'UE, l'EASO collabore avec de hauts responsables des pays de l'UE+ pour procéder à des évaluations communes des principaux pays d'origine et rédiger des notes d'orientation sur lesdits pays. L'élaboration des notes d'orientation par pays

est assurée par des équipes de rédaction composées d'experts nationaux, qui tiennent compte de la précieuse contribution de la Commission européenne et du HCR.

En 2018, après la réalisation couronnée de succès de l'exercice pilote sur l'Afghanistan, l'EASO s'est lancée dans la rédaction de notes d'orientation sur le Nigeria et l'Iraq. La contribution des pays de l'UE+ à des enquêtes spécifiques sert de point de départ à l'EASO pour comprendre les besoins actuels ainsi que les politiques et pratiques nationales. En 2018, trois enquêtes ont été réalisées, en amont de la production de COI et de l'élaboration des notes d'orientation sur le Nigeria et l'Iraq. S'agissant du Nigeria, l'EASO a reçu, au total, 22 réponses de la part de pays de l'UE+; ces réponses ont été compilées et analysées aux fins de la préparation du cahier des charges relatif à la production de COI. S'agissant de la première enquête sur l'Iraq, l'EASO a reçu 19 réponses de la part de pays de l'UE+; ces réponses ont été analysées en vue du lancement de la production de COI pertinentes. L'EASO a également reçu 16 réponses de la part de pays de l'UE+, dans le cadre d'une enquête de suivi réalisée en amont de l'élaboration de la note d'orientation sur l'Iraq. Des réunions du réseau des orientations par pays, des consultations écrites et des réunions de l'équipe de rédaction ont eu lieu au second semestre, dans le cadre de cette évolution.

Des enquêtes, une réunion du réseau des orientations par pays et des entretiens ciblés impliquant des parties prenantes clés ont également permis d'évaluer le processus pilote relatif à l'Afghanistan. Un rapport d'évaluation exhaustif a été transmis au réseau des orientations par pays en novembre 2018.

Les travaux concernant les orientations par pays se poursuivront en 2019, avec l'adoption et la publication de *Country Guidance: Nigeria* (Orientations par pays:

© IFPRI/Milo Mitchell, scène de marché à Abuja, au Nigeria, le 22 juin 2015.

Nigeria) (février 2019), avec la rédaction d'une note d'orientation sur l'Iraq et la mise à jour de la note d'orientation sur l'Afghanistan, qui est prévue dans le courant de l'année 2019.

4.3.3. Système d'alerte précoce et de préparation (SAPP)

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Organisation de deux réunions plénières SAPP en juin (Rome) et en décembre (Belgique)
Organisation de trois réunions du groupe consultatif chargé de l'établissement de statistiques
Rédaction de 51 rapports hebdomadaires sur la situation en matière d'asile dans l'UE+
Rédaction de 12 rapports mensuels d'analyse des tendances
Production de sept notes d'analyse de l'EASO
Rédaction de quatre rapports sur la mise en œuvre du règlement de Dublin
Rédaction de dix rapports de renseignement par pays

Conformément à l'article 9 du règlement portant création de l'agence (439/2010), celle-ci supervise un système d'échange d'informations avec les pays de l'UE+, le SAPP. Ce système est conçu pour collecter des informations par rapport à un ensemble d'indicateurs mettant l'accent sur les étapes clés du RAEC. Chaque mois, des données sont communiquées à l'EASO par les 30 pays de l'UE+; ces données alimentent le mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise prévu à l'article 22 du règlement de Dublin III ([5]).

En 2018, l'EASO a poursuivi la collecte et l'analyse de données pour décrire l'accès à la procédure, l'accueil, le règlement de Dublin, la détermination en première instance et la réinstallation. Un projet pilote visant également à échanger des données en deuxième instance et au-delà a été lancé en 2018; ce projet a débouché sur une analyse préliminaire qui a été présentée au réseau SAPP en décembre 2018.

En 2018, l'EASO a continué de concentrer ses efforts sur la création d'un portefeuille analytique à l'appui du processus décisionnel dans les services d'asile des États membres et des décideurs politiques à Bruxelles. À cette fin, l'EASO a continué d'élaborer des rapports analytiques sur une base hebdomadaire et mensuelle pour décrire la situation en matière d'asile (article 9) ou la mise en œuvre du RAEC [article 11, paragraphe 2, point a)]. En 2018, l'EASO a produit 51 rapports hebdomadaires contenant des informations actualisées sur la situation en matière d'asile dans l'UE+, qui ont été élaborés dans le cadre des mécanismes de gestion des crises à l'échelle de l'UE. Ces rapports ont continué d'être transmis aux pays de l'UE+ dans un format restreint, ainsi qu'au dispositif intégré de la Commission pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise afin d'alimenter les rapports de connaissance et d'analyse intégrées de la situation. Douze rapports mensuels d'analyse des tendances ont également été publiés, parallèlement à des visualisations de données interactives sur la zone à accès restreint du site web de l'EASO et à sept notes d'analyse de l'EASO, qui ont été distribuées lors des réunions du Conseil des ministres de la justice et des affaires intérieures (JAI). Ces publications stratégiques de haut niveau, qui incluent des supports visuels, décrivent la situation en matière d'asile dans un langage non technique et facile à comprendre.

L'analyse opérationnelle a été considérablement améliorée en 2018; une série de tableaux de bord destinés au personnel de l'EASO, y compris à ses bureaux régionaux, ont été créés à des fins de suivi. Plusieurs réunions ont également eu lieu dans le cadre du suivi opérationnel et des exercices d'évaluation. Les tableaux de bord sont des produits électroniques utilisés à l'appui des activités de suivi. Parmi les autres réalisations, citons notamment une analyse opérationnelle bimensuelle en faveur de la Grèce et des diaporamas créés tous les quinze jours pour des réunions qui se tiennent deux fois par mois.

Les pays de l'UE+ fournissent volontairement des données opérationnelles mensuelles à l'EASO. Tandis que certains pays conservent la propriété des informations fournies au niveau national, tous les pays participant au réseau ont accepté que l'EASO communique des chiffres agrégés au niveau de l'UE+ afin de fournir au grand public une vue d'ensemble de certains indicateurs clés.

([5]) Règlement (UE) nº 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte), JO L 180 du 29.6.2013, p. 31.

Il s'agit notamment du nombre de demandes d'asile, des principaux pays d'origine des demandeurs, du nombre et des résultats des examens des demandes d'asile en première instance et du nombre de dossiers en attente d'une décision en première instance.

Parmi les autres publications pertinentes, citons quatre rapports sur la mise en œuvre du règlement de Dublin et quatre rapports sur l'accueil, qui ont été rédigés en étroite collaboration avec les réseaux «Dublin» et «Accueil». Une analyse des mouvements secondaires a également été publiée et présentée au conseil d'administration de l'EASO et au comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile.

Rien qu'en 2018, 10 rapports de renseignement par pays ont été publiés, à savoir: l'Afghanistan, la Géorgie, l'Iran, le Myanmar/la Birmanie, le Niger, le Nigeria, le Pakistan, la Russie, la Turquie et le Venezuela.

4.3.4. Système d'information et de documentation (SID)

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Total de 1 436 utilisateurs du SID
Total de 57 504 vues sur les plateformes du SID

Le SID de l'EASO a pour objectif de mettre à disposition une source centrale d'informations sur la mise en œuvre du RAEC dans les pays de l'UE+. Il s'agit d'une base de données consultable qui donne un aperçu complet, aussi détaillé et actualisé que possible, de chacune des étapes clés de la procédure d'asile et du fonctionnement pratique des systèmes d'asile de chaque pays de l'UE+.

Ce système s'inspire des éléments du RAEC pour couvrir les informations suivantes: accès aux procédures, procédure de Dublin, détermination en première instance, détermination en seconde instance, accueil, détention, formes de protection, retour, réinstallation et programmes d'admission humanitaire. Les informations sur les aspects centraux du RAEC sont disponibles au niveau national ou européen, où des tables de rapport et des études thématiques proposent une comparaison des différentes pratiques. Le réseau SID compte actuellement 30 pays de l'UE+. L'ensemble des informations fournies sur la plateforme est accessible uniquement aux administrations nationales, au personnel de l'EASO et aux EAA déployées par l'EASO dans le cadre de ses activités opérationnelles.

L'EASO fait office de point de gestion centralisé pour le système, coordonnant, recherchant et actualisant en temps réel les contenus téléchargés sur la plateforme. Un groupe consultatif SID, composé de représentants des pays de l'UE+, contribue à la constitution de la base de données. Les membres du réseau valident régulièrement et rapidement les informations téléchargées, confirmant que les récapitulatifs fournis sur la plateforme du SID reflètent avec précision le fonctionnement de toutes les étapes clés de chaque système d'asile national.

Dans le SID, des descriptions précises des pratiques en matière d'asile des 30 pays de l'UE+ sont complétées par des informations pertinentes sur la législation et la jurisprudence ainsi que par des données statistiques. Des visualisations statistiques fondées sur des données Eurostat donnent une interprétation concrète du contexte dans lequel les systèmes d'asile s'inscrivent dans chaque pays; elles fournissent, par exemple, un éclairage sur les volumes de travail au niveau national. Tous les renseignements sur le SID comprennent des références exhaustives et normalisées aux documents sources utilisés, qui servent de bibliothèque pour tous les documents pertinents, ce qui permet une recherche et une récupération rapides. Le nombre d'utilisateurs du SID a augmenté de façon significative; ce système devient de plus en plus une référence et un point de départ pour le personnel de l'EASO et les autorités nationales, qui s'interrogent sur le cadre législatif et le fonctionnement pratique du RAEC aux niveaux de l'UE et des pays de l'UE+. Un SID sur la jurisprudence a été mis au point en 2018, dans le but de créer une plateforme électronique ouverte au public et donnant accès à la jurisprudence relative au RAEC. Le SID sur la jurisprudence couvre l'évolution de la jurisprudence aux niveaux européen [Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)] et national (pays de l'UE+). À ce jour, 300 affaires ont été publiées.

En 2018, l'EASO a continué de développer ses **plateformes opérationnelles.** Dans les plans opérationnels en faveur de l'Italie, de la Grèce et de Chypre, les plateformes du SID sont présentées comme outil d'information pratique destiné aux EAA déployées. Une nouvelle plateforme SID a également été créée pour les activités relevant de la dimension extérieure (l'accent étant mis sur les pays des Balkans occidentaux). Cette structure, qui est mise à la disposition du secteur de la dimension extérieure de l'EASO, sera étendue aux États membres du réseau de la dimension extérieure. Une plateforme spécifique a également été créée pour les demandes opérationnelles COI.

4.3.5. Poursuite du développement d'un système central d'information en matière d'asile

La centralisation des systèmes d'information en matière d'asile permettra de dresser un tableau complet de la situation en matière d'asile dans l'UE. En 2018, l'EASO a continué de travailler à l'élaboration et à l'intégration de ses systèmes d'information en matière d'asile, notamment du portail COI, du SID et du SAPP. Sur la base des commentaires des utilisateurs et des parties prenantes, plusieurs fonctions supplémentaires et améliorations ont été recensées en 2018 dans le cadre de cette activité.

Participant au SID

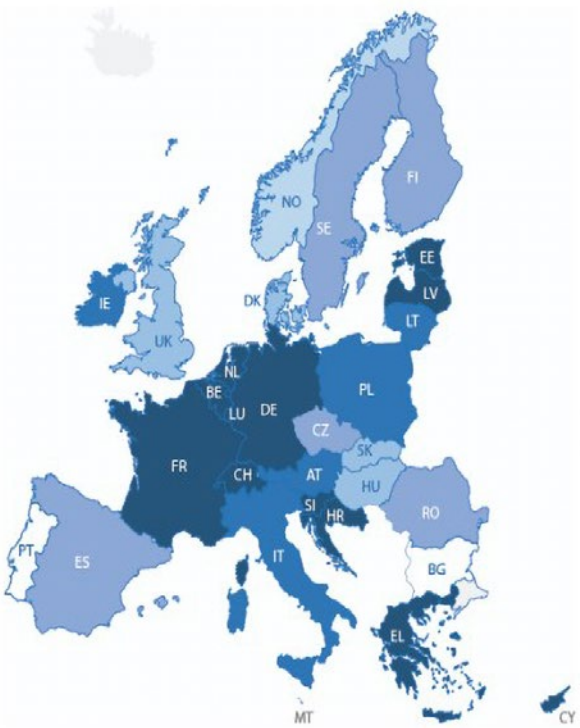

L'extension des fonctionnalités du **portail COI** est l'un des aspects essentiels de la consolidation de la plateforme de coopération. En 2018, les efforts se sont matérialisés par la consolidation de la plateforme destinée aux spécialistes COI, sa date de lancement étant prévue pour 2019. Cinq pays de l'UE+ ont été reliés à la plateforme en 2018. Les nouveaux contenus relatifs aux COI sont également publiés sur le site web de l'EASO et sur le portail COI de l'EASO. Des mises à jour mensuelles des dernières tendances en matière d'asile, y compris des visualisations dynamiques contenant des cartes et des graphiques, sont également accessibles au public sur le site web de l'EASO. Des communiqués de presse sont diffusés chaque mois pour promouvoir l'utilisation de cet outil.

En 2018, l'EASO a également continué de développer son **SID**; l'agence a proposé la dernière version mise à jour du système et a apporté des améliorations à son interface et à ses fonctionnalités. De nouvelles fonctions ont été ajoutées pour mieux appréhender le fonctionnement du RAEC et pour répondre aux besoins en matière d'information des pays de l'UE+.

Par ailleurs, le SID gère le **système de demandes,** qui a pour but de répondre dans un court délai aux besoins spécifiques en matière d'information de l'EASO et des administrations nationales compétentes en matière d'asile, en améliorant les informations de base contenues dans les aperçus de la situation par pays disponibles dans le SID. Au total, en 2018, plus de 40 demandes ont été traitées dans différents domaines thématiques; 29 d'entre elles avaient trait à la politique.

En 2018, l'EASO a également continué de développer une plateforme centralisée aux fins de la gestion des demandes de l'EASO; cette plateforme favorisera l'automatisation et la professionnalisation pleines et entières de la procédure, tout en conservant la méthode sous-jacente et la séquence des opérations. En outre, l'EASO a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération entre les systèmes de demande de renseignements existants pertinents pour l'asile et la migration au sein du «groupement des systèmes de demande de renseignements», dans le but d'éviter les doubles emplois. Ce groupement représente des partenaires du réseau européen des migrations (REM), la conférence des directeurs généraux des services d'immigration et les consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, les réfugiés et les migrations.

En 2018, l'EASO a également continué de développer la **composante analytique du site web de l'EASO** dans le but de créer un répertoire unique de publications analytiques visant à expliquer la situation en matière d'asile (lorsque les demandeurs introduisent ou retirent leur demande) ou la mise en œuvre du RAEC (prise de décision par les États membres). La plupart des analyses s'appuient sur des données communiquées par les États membres au titre du SAPP. L'accès est limité à un nombre restreint de parties intéressées, principalement à des autorités nationales compétentes en matière d'asile ainsi qu'au personnel analytique de la direction générale de la migration et des affaires intérieures de la Commission européenne et aux agences JAI partenaires. Les PDF illustrant les dernières tendances ainsi que les cartes interactives contenant des informations hebdomadaires et mensuelles figurent parmi les instruments les plus utilisés.

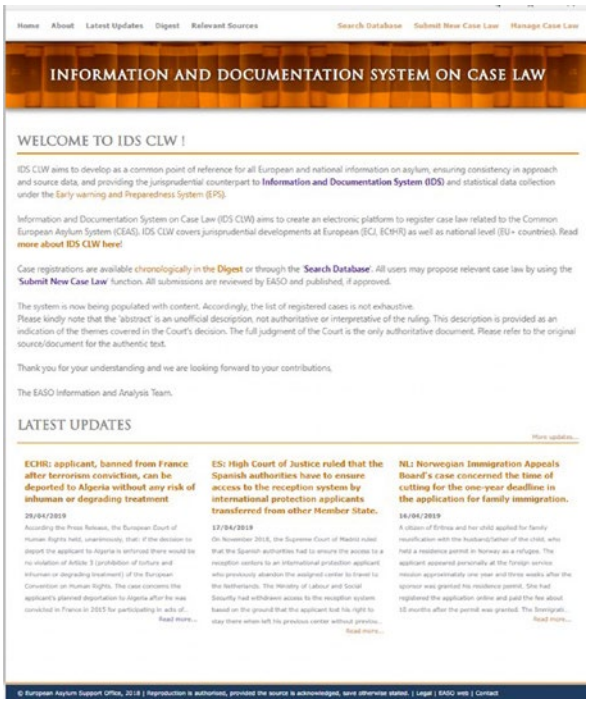

4.3.6. Recherche en matière d'alerte précoce et compréhension des causes profondes

Dans sa communication intitulée *Un agenda européen en matière de migration*, la Commission européenne a souligné la nécessité de «déterminer les tendances en matière de risques en vue d'une préparation opérationnelle effective». Elle a fait observer qu'à cette fin, «les agences compétentes devraient mettre au point un tableau de situation efficace pour contribuer à l'élaboration des politiques et à la préparation des mesures de réaction à prendre à l'échelle tant nationale qu'européenne». Cette recommandation est également reflétée dans la proposition de règlement de la Commission portant création de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

Dans le cadre de ses travaux sur l'alerte précoce et la préparation, l'EASO a poursuivi son projet pilote sur l'utilisation de **mégadonnées pour comprendre et prévoir les migrations liées à l'asile**, dans le but de créer un modèle de migration validé de façon empirique pour certains types de flux. Dans le contexte de l'alerte précoce, l'EASO applique des méthodes mixtes lorsqu'il évalue quelles communautés sont vulnérables avant leur arrivée dans l'UE. La recherche s'appuie sur la collaboration avec d'autres acteurs dont il exploite l'expertise, tels que le Centre commun de recherche, le Centre de connaissances en matière de migration et de démographie, Frontex, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), la direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission, Eurostat, l'OIM, le HCR, les autorités des États membres compétentes en matière d'asile et plusieurs universités.

Dans le cadre du système d'alerte précoce de l'EASO, «précoce» signifie le plus tôt possible. Il est facile de prévoir une crise une fois qu'elle a déjà commencé, mais la véritable difficulté est d'anticiper l'arrivée des populations touchées avant leur entrée dans l'UE. À cet effet, le projet de l'EASO sur les mégadonnées extrait des événements de la base de données mondiale GDELT (Global Database of Events, Language, and Tone) afin de créer l'indice de facteurs d'incitation de l'EASO, qui permet d'alerter rapidement des demandes d'asile introduites dans l'Union européenne.

Travailler avec les mégadonnées apporte beaucoup de valeur ajoutée, mais il est largement admis que cette approche doit être complétée par des témoignages fournis par les demandeurs eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle, en 2018, une étude portant sur un programme de projet pilote visant à enquêter auprès des demandeurs d'asile a été adoptée. Le programme du projet a été examiné en septembre 2018 lors d'une réunion du groupe consultatif qui a rassemblé les États membres ayant manifesté un intérêt pour être le théâtre de l'activité pilote.

Les activités de ce programme de recherche servent de base à l'échange et à l'analyse d'informations effectués dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) et s'appuient sur les données produites au sein du SAPP afin de permettre une meilleure compréhension ainsi que des prévisions dans les domaines opérationnel et stratégique. Les connaissances apportées par la recherche contribueront, à leur tour, à la qualité des produits analytiques du SAPP.

4.3.7. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Publication par l'EASO de l'*Annual report on the situation of asylum in the European Union 2017* (Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017)
Lancement officiel organisé à Bruxelles

Le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017 a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO en juin 2018. Il offre une vue d'ensemble complète des évolutions à l'échelle européenne et au niveau des régimes d'asile nationaux. À partir d'un large éventail de sources différentes, il examine les principales tendances statistiques et analyse les changements survenus dans les pays de l'UE+ en matière de législation, de politiques et de pratiques ainsi que de jurisprudence nationale. Axé sur les principaux aspects du RAEC, il fait toutefois souvent référence, par nécessité, au contexte plus large de la migration et des droits fondamentaux.

La société civile a été expressément sollicitée pour y contribuer, si bien que 27 organisations, c'est-à-dire un peu plus que l'année précédente, y ont apporté leur

contribution. Il a ensuite été encore enrichi par des contributions du HCR, du monde universitaire et de groupes de réflexion.

Le 18 juin 2018, l'EASO a organisé le lancement officiel de son rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017 à Bruxelles. L'événement a été retransmis en direct et a donné lieu à un débat sur les perspectives nationales en ce qui concerne la gestion des procédures d'asile. Le rapport peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: https://easo.europa.eu/easo-annual-report-2018, et s'accompagne d'un résumé des principales conclusions disponible dans 24 langues européennes.

4.4. Appui en matière d'asile

4.4.1. Formation

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Poursuite de la consolidation du programme de formation de l'EASO: **— lancement de six modules de développement, d'amélioration ou d'actualisation;** **— achèvement de sept modules.**
Deux réunions du groupe de travail sur la certification et l'accréditation (CAWG)
Organisation de 457 sessions de formation nationales par l'EASO **Participation de 524 personnes à des sessions de formation de formateurs** **Participation de 7 104 personnes à des sessions de formation nationales**
29 traductions linguistiques des modules
Organisation de cinq sessions de formation destinées aux membres du personnel de l'EASO (151 membres du personnel de l'EASO formés)

Conformément à l'article 6 du règlement portant création de l'agence, l'EASO doit fournir un appui aux administrations nationales des États membres et aux services nationaux chargés des questions d'asile en mettant en place et en dispensant des formations. À cet effet, depuis sa création en 2010, l'agence a continué à fournir des formations communes de haut niveau sur l'asile et la migration dans l'ensemble de l'UE. L'EASO réalise ses activités de formation dans le cadre de son programme de travail et de sa stratégie de formation, élaborés en 2012. Le principal outil de formation de l'agence est le **programme de formation de l'EASO**, un tronc commun de formation professionnelle destiné au premier chef aux gestionnaires de dossiers et à d'autres agents chargés des questions d'asile dans l'ensemble de l'UE. Ce programme couvre les aspects essentiels de la procédure d'asile grâce à un certain nombre de modules interactifs. Une méthodologie d'apprentissage mixte, combinant apprentissage en ligne et formation en direct, permet une approche à la fois théorique et pratique de la formation.

En 2018, l'EASO a continué à développer son programme de formation en actualisant le matériel existant afin de répondre aux nouvelles évolutions et aux derniers changements dans le domaine de l'asile dans l'UE. À cet égard, l'agence a poursuivi la mise à jour et l'amélioration des modules du programme de formation en 2018, en veillant à ce que les questions liées aux groupes vulnérables et à la protection de l'enfance soient rationalisées dans l'ensemble de son matériel de formation.

L'EASO a maintenu d'étroites consultations avec les pays de l'UE+ afin de suivre et d'analyser leurs besoins de formation et leurs plans de formation. L'agence a également assuré la formation de son propre personnel sur la protection internationale et les questions connexes.

Au cours de l'année 2018, sept modules ont été révisés et complétés dans le cadre du processus de consolidation, à savoir les modules sur les techniques d'entretien, sur les entretiens avec des personnes vulnérables, sur les entretiens avec des enfants, sur le RAEC, sur la fin de la protection, sur les interprètes et sur la réinstallation. Les deux derniers modules ont également été testés. En ce qui concerne ses travaux en cours, l'agence a participé à la mise au point de nouveaux modules sur l'accueil des personnes vulnérables et sur les informations médicales sur le pays d'origine (MedCOI) ainsi qu'à l'amélioration et à l'actualisation des modules destinés aux cadres, relatifs aux informations sur le pays d'origine (COI), à l'évaluation des éléments de preuve et à l'exclusion.

Grâce aux travaux du groupe de travail sur la certification et l'accréditation (CAWG), qui s'est réuni pour la première fois dans le cadre de son nouveau cahier des charges les 19 et 20 juillet 2018, l'EASO a continué à élaborer un cadre européen des certifications sectorielles. En 2018 ont été organisées deux réunions du CAWG, qui ont principalement porté sur la mise au point de normes professionnelles pour les agents chargés des questions d'asile ainsi que sur la viabilité et la structure possible d'un programme de mobilité. Les membres du CAWG sont convenus de se concentrer sur le développement du système de gouvernance de la formation avant de se consacrer à l'organisation d'un programme de mobilité.

En 2018, l'EASO a continué à proposer des sessions de formation de formateurs. Au total, 524 formateurs

ont été formés et 34 sessions ont eu lieu ([6]), dont sept sessions régionales de formation de formateurs organisées par l'EASO en Grèce (trois), à Vienne (deux), à Rome (une) et à Tallinn (une) et six sessions régionales de formation de formateurs organisées par l'Allemagne pour les modules concernant l'évaluation des éléments de preuve, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle ainsi que les techniques d'entretien.

L'EASO a également amélioré son expérience dans le domaine de l'apprentissage en ligne en prenant en compte les nouveaux développements informatiques et les méthodologies d'apprentissage perfectionnées. Un espace spécial a été créé sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour les points de contact nationaux (PCN), avec des fonctionnalités supplémentaires destinées à la collaboration telles que le partage de documents, un forum et une fonction de discussion en ligne, ainsi qu'une plateforme d'apprentissage en ligne destinée aux formateurs sur la pédagogie.

Des agents de l'EASO ont en outre participé à des activités de formation conjointes organisées par Frontex et à des formations organisées par l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL). En octobre 2018, l'unité «Formation» de l'EASO a participé avec le HCR au forum consultatif de Frontex, lors duquel une discussion a eu lieu sur la rationalisation du thème des droits fondamentaux dans le matériel de formation de Frontex.

4.4.2. Procédures d'asile

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Publication d'un outil d'assurance de la qualité
Publication d'un guide pratique de l'EASO sur les conditions à remplir pour bénéficier de la protection internationale
Publication de trois rapports thématiques pour consultation
Organisation d'une réunion annuelle du réseau «Procédures d'asile» de l'EASO
Organisation d'une réunion thématique du réseau «Procédures d'asile» de l'EASO sur le contenu de la protection: l'intégration
Organisation d'une réunion thématique du réseau «Procédures d'asile» de l'EASO sur l'identification

Conformément à son objectif général consistant à aider les États membres à mettre en place des normes communes et des processus de haute qualité dans le cadre du RAEC, l'EASO a continué à soutenir et à améliorer de manière effective la coopération pratique entre l'agence et les États membres dans toutes les activités liées au travail sur les procédures d'asile, notamment grâce aux travaux du réseau «Procédures d'asile» de l'EASO.

À cet effet, l'EASO utilise des outils pratiques qui visent à soutenir le travail quotidien des agents chargés des questions d'asile et de migration en fournissant des orientations communes sur la mise en place de normes communes au moyen de divers supports conviviaux. En 2018, les activités de coopération pratique ont été encouragées par l'organisation de plusieurs réunions thématiques. Les 23 et 25 mai 2018, une réunion de coopération pratique sur l'identification des demandeurs d'une protection internationale s'est tenue à Nuremberg, en Allemagne. Elle a eu lieu à l'Office fédéral allemand des migrations et des réfugiés et a rassemblé des représentants de 17 pays de l'UE+, du HCR, de la FRA et de Frontex. Les participants se sont penchés sur les dernières tendances en matière d'identification des demandeurs d'une protection internationale et sur l'incidence de certains outils d'identification sur la procédure d'examen. S'appuyant sur les résultats de cette réunion, l'EASO a continué à explorer d'autres pistes permettant de soutenir les procédures d'enregistrement et d'identification des demandeurs d'une protection internationale au sein de l'UE.

L'agence a poursuivi la mise au point d'outils et d'orientations pratiques communs visant à soutenir le travail quotidien des décideurs, des gestionnaires de dossiers et d'autres groupes cibles concernés en 2018. À cette fin, les travaux de l'EASO dans le domaine de l'évaluation de la qualité, lancés en 2012, permettent une cartographie complète des pratiques de l'ensemble des États de l'UE+ pour mettre en œuvre le cadre juridique commun et donnent des exemples de bonnes pratiques, d'outils de qualité, de mécanismes et d'initiatives pertinentes. Cette cartographie des pratiques et politiques des États membres enrichit également la collecte de données sur la mise en œuvre du RAEC.

Dans le cadre du processus d'évaluation de la qualité, l'EASO a organisé une réunion thématique sur le contenu de la protection les 27 et 28 septembre à Malte. À l'égard du contenu de la protection, la réunion s'est concentrée sur l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale. Les participants ont examiné en particulier le lien entre les procédures d'asile

([6]) Les modules suivants ont été dispensés: techniques d'entretien, exclusion, accueil, inclusion, inclusion «approfondissement», entretiens avec des personnes vulnérables, entretiens avec des enfants, évaluation des éléments de preuve, droits fondamentaux et protection internationale dans l'UE, interprètes, règlement Dublin III, module destiné aux cadres, genre, identité de genre et orientation sexuelle, fin de la protection, COI, RAEC, traite des êtres humains et réinstallation.

et les régimes d'accueil, d'une part, et les mesures d'intégration, d'autre part.

En avril 2018, l'EASO a publié un document intitulé ***Outil d'assurance de la qualité — Examen de la demande de protection internationale***. L'objectif de cet outil est de fournir aux États de l'UE+ un cadre commun pour l'évaluation et l'assurance de la qualité interne, notamment pour l'évaluation des performances, l'examen périodique de la qualité et les audits thématiques. Il s'agit d'un outil en ligne accessible sur le site web de l'EASO. Un document intitulé ***Guide pratique de l'EASO: Conditions à remplir pour bénéficier de la protection internationale*** a également été publié en avril 2018 dans le cadre de la série «Les guides pratiques de l'EASO». Il fournit aux gestionnaires de dossiers des orientations pratiques concernant l'inclusion et contient également un arbre décisionnel sous forme d'affiche. Les guides pratiques et outils de l'EASO peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante: https://www.easo.europa.eu/practical-tools

Des travaux sont également en cours pour élaborer un guide pratique sur les normes opérationnelles et les indicateurs applicables à la procédure d'asile, ainsi que des orientations concernant l'appartenance à certains groupes sociaux. Avec le réseau «Procédures d'asile», des consultations ont été menées durant la phase de rédaction avec un groupe de référence composé de représentants de la Commission européenne, du HCR, du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés et du réseau Odysseus. Ces deux guides pratiques seront publiés en 2019.

Outre les guides pratiques, trois rapports thématiques étaient en cours de finalisation en 2018, portant respectivement sur la gestion de la qualité, sur le contenu de la protection et sur le retrait de la protection internationale.

Une évaluation de l'importance de l'utilisation des guides et outils pratiques a été réalisée en 2018 au moyen d'une série d'enquêtes et d'études de cas auxquelles ont participé les États membres. Les résultats de l'évaluation ont donné lieu à une série de recommandations qui ont été examinées lors de la réunion du réseau «Procédures d'asile» en novembre 2018. Ces recommandations seront à la base d'un plan d'action qui visera à améliorer la pertinence, le format et la diffusion des outils pratiques de l'EASO.

La réunion annuelle du réseau «Procédures d'asile», qui s'est tenue en novembre 2018, a été consacrée à l'évaluation des outils pratiques, à la mise au point de la version électronique de l'outil d'assurance de la qualité, à un débat thématique sur les demandes ultérieures et à l'examen des priorités du réseau pour l'année à venir.

4.4.3. Accueil

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Organisation d'une réunion du réseau de l'EASO reliant les organismes d'accueil
Organisation d'une réunion plénière du réseau «Accueil»
Deux ateliers thématiques
Transmission au réseau de trois rapports périodiques sur 2018
Publication de deux guides pratiques de l'EASO dans le cadre de sa série «Les guides pratiques»: **— *Guide de l'EASO en matière de planification de mesures d'urgence dans le domaine de l'accueil* (mars 2018);** **— *EASO guidance on reception conditions for unaccompanied children: operational standards and indicators* (Guide de l'EASO sur les conditions d'accueil des enfants non accompagnés: normes opérationnelles et indicateurs) (décembre 2018).**

En étroite coopération avec la plateforme européenne des agences d'accueil (EPRA), l'EASO a poursuivi en 2018 le travail du réseau reliant les organismes d'accueil, conformément à l'agenda européen en matière de migration. Grâce à ce réseau spécialisé, l'EASO favorise l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les systèmes d'accueil, met en commun l'expertise, développe des outils et guides spécifiques, notamment la collecte de données, qui s'est améliorée dans le domaine de l'accueil dans le cadre du RAEC.

Tout en dressant le bilan de ses réalisations en 2017 et en présentant son programme de travail pour 2018, le réseau de l'EASO reliant les organismes d'accueil s'est réuni à Malte les 6 et 7 mars 2018 afin de discuter, entre autres sujets, des différentes méthodes possibles pour créer son premier programme d'échange pilote avec l'EPRA sur le thème «Mesures de prévention et régimes de sanction dans les structures d'accueil: limitation et retrait du bénéfice des conditions matérielles d'accueil dans la pratique». Des représentants de la Commission européenne, du HCR et de l'EPRA se sont joints à 24 PCN et experts issus de 21 États membres pour évoquer les dernières évolutions, aux niveaux national et européen, des conditions d'accueil offertes aux demandeurs d'asile.

En 2018 ont été organisés deux ateliers thématiques distincts, le premier sur la prévention et les sanctions (à Varsovie) et le second sur la gestion de la qualité des conditions d'accueil (à Dublin), ainsi que quatre réunions de groupes de travail consacrées à l'élaboration d'outils et d'orientations pratiques. Les résultats des deux ateliers thématiques ont été consignés dans des rapports

de cartographie qui ont été transmis exclusivement au réseau «Accueil». Des visites concernant les programmes d'échange ont par ailleurs été organisées en Belgique, en Norvège, en Suède et en Tchéquie. Trois mises à jour périodiques ont en outre été transmises au réseau en 2018.

En décembre 2018 s'est tenue à Bruxelles une réunion plénière du réseau «Accueil» qui a rassemblé 30 participants, notamment des représentants de 19 pays de l'UE+, de la Serbie, de la Commission européenne et du HCR. À l'ordre du jour de cette réunion plénière figuraient l'examen des réalisations de l'année 2018; une information sur l'avancement du travail de préparation d'un outil pratique pour la gestion de la qualité des conditions d'accueil, qui sera finalisé en 2019; et un débat sur les thèmes à aborder dans le programme de travail du réseau pour 2019, notamment la communication d'informations et les centres d'arrivée. La réunion plénière a été adossée à la conférence de clôture de l'EPRA. L'EASO reprendra ses activités, car ce projet financé par le Fonds «Asile, migration et intégration» est terminé.

En mars 2018, l'EASO a également publié un document intitulé *Guide de l'EASO en matière de planification de mesures d'urgence dans le domaine de l'accueil*. Il se concentre sur les aspects essentiels de la planification d'urgence dans le domaine de l'accueil, au moyen d'une approche intégrale axée notamment sur le suivi et l'évaluation, l'analyse des risques, la gestion et la prise de décisions. En décembre 2018, l'EASO a publié le document intitulé *EASO guidance on reception conditions for unaccompanied children: operational standards and indicators* (Guide de l'EASO sur les conditions d'accueil des enfants non accompagnés: normes opérationnelles et indicateurs) dans le cadre de sa série «Les guides pratiques». Conformément à la directive sur les conditions d'accueil, ce guide a pour objet de fournir des orientations relatives aux conditions d'accueil des enfants non accompagnés demandant une protection internationale et/ou séjournant dans des installations d'accueil.

L'équipe «Accueil» de l'EASO a de surcroît soutenu énergiquement les opérations de l'EASO et les activités de la dimension extérieure, par exemple au moyen d'ateliers spécialisés (planification de mesures d'urgence en Turquie, en Serbie et en Macédoine du Nord; accueil des mineurs non accompagnés en Italie), de visites ponctuelles dans des installations d'accueil en Grèce, en Bosnie et à Chypre ou d'une aide ciblée à la gestion de la qualité des conditions d'accueil (Grèce).

4.4.4. Activités relatives aux demandeurs vulnérables

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Lancement du réseau d'experts «Vulnérabilité» et organisation de trois événements
Publication d'un *Guide pratique d'EASO sur l'évaluation de l'âge*
Finalisation d'un guide pratique intitulé *EASO practical guide on the best interests of the child in asylum procedures* (Guide pratique de l'EASO sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures d'asile)

Depuis sa création, l'EASO soutient la coopération et le partage d'informations entre les pays de l'UE+ et d'autres experts compétents sur les questions concernant les demandeurs vulnérables. Des activités de coopération pratique ont été poursuivies pour favoriser la convergence conformément aux normes de l'UE relatives à l'identification et au soutien des demandeurs vulnérables dans les systèmes d'asile et d'accueil des États membres.

En 2018, l'agence a continué d'axer ses activités sur les enfants, notamment sur les enfants non accompagnés, et sur le lien entre l'asile et la traite des êtres humains. Ce faisant, elle a maintenu sa coopération relative aux demandeurs vulnérables avec la Commission européenne et des agences sœurs, notamment le CEPOL, l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, la FRA et Frontex, mais aussi avec le HCR et l'OIM, entre autres.

L'identification des demandeurs vulnérables et la réponse à leurs besoins particuliers ont été intégrées dans toutes les activités de l'EASO, notamment dans les domaines de la formation, de l'appui à la qualité et des COI, ainsi que dans les opérations. Étant donné le caractère horizontal des actions liées aux personnes vulnérables (identification, évaluation des besoins particuliers, orientation, etc.) et le fait que les personnes ayant besoin d'une protection internationale sont fréquemment vulnérables à plus d'un titre, l'EASO a remplacé son réseau «Activités relatives aux enfants» et son réseau d'experts «Traite des êtres humains» par un unique réseau d'experts «Vulnérabilité». L'objectif de ce réseau est d'améliorer l'identification des besoins particuliers des personnes vulnérables et la réponse à ces besoins en renforçant la coopération pratique entre les membres, notamment les organisations

de la société civile, sur les questions relatives aux personnes vulnérables qui ont besoin d'une protection internationale.

Les 25 et 26 avril 2018, le réseau d'experts «Vulnérabilité» de l'EASO s'est réuni à Malte pour discuter du concept, de la finalité, de la structure, de la composition et des activités du nouveau réseau. Le réseau se compose de représentants d'États de l'UE+, de la Commission européenne, d'agences de l'UE, d'organisations internationales et de représentants de la société civile. Conformément au document unique de programmation de l'EASO pour la période 2018-2020, ce réseau doit servir de plateforme d'échange de bonnes pratiques entre ses membres et faciliter la fourniture d'une expertise et d'orientations sur des questions spécifiques à la vulnérabilité (telles que l'identification, l'évaluation des besoins particuliers ou l'orientation vers un soutien adéquat) dans le contexte de la protection internationale.

Pour lancer le réseau d'experts «Vulnérabilité», l'EASO a organisé deux réunions consécutives du 5 au 7 novembre 2018. La première réunion du groupe consultatif s'est tenue le 5 novembre 2018 et a vu la participation de 20 représentants d'organisations internationales et d'OSC. La première conférence annuelle du réseau d'experts «Vulnérabilité» a également eu lieu à Malte, les 6 et 7 novembre 2018. Au cours de cet événement annuel ont été adoptés le cahier des charges et le plan stratégique du réseau pour 2018. La réunion a rassemblé 42 participants, dont 19 représentants de 16 pays de l'UE+.

En 2018, l'EASO a continué à élaborer des outils de soutien pratique, tels que le *Guide pratique d'EASO sur l'évaluation de l'âge*, publié en mars 2018. Ce nouveau guide pratique de l'EASO fournit des conseils supplémentaires, des recommandations essentielles et un ensemble d'outils concernant la mise en œuvre de méthodes préservant l'intérêt supérieur de l'enfant lors de l'évaluation de son âge. Il donne en outre des informations récentes sur les méthodes appliquées par les pays de l'UE+, ainsi que sur de nouvelles méthodes prospectives. Le document intitulé *EASO practical guide on the best interests of the child in asylum procedures* (Guide pratique de l'EASO sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures d'asile) a également été terminé en 2018 (il a été publié en février 2019).

4.4.5. Coopération avec les membres des juridictions

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Organisation d'une réunion annuelle de coordination et de planification
Organisation au palais de la CJUE d'une table ronde judiciaire de haut niveau réunissant plus de 80 membres des juridictions de 29 pays
Organisation de 13 réunions de perfectionnement professionnel
Publication de deux documents dans le cadre de la série «Professional development» («Perfectionnement professionnel»)

L'EASO coopère avec les cours, les tribunaux et les autres organes pertinents dans le cadre de son mandat. Cette coopération consiste notamment en la réalisation de matériel de perfectionnement professionnel destiné à être utilisé dans les activités de formation judiciaire, en la collecte et l'échange de jurisprudences et en l'apport d'un soutien aux États membres dans le cadre des opérations d'aide spéciale et d'urgence ainsi qu'en d'autres mesures sur une base ponctuelle, si nécessaire.

Les 18 et 19 janvier 2018, à Malte, le **réseau «Juridictions» de l'EASO** a tenu sa sixième réunion

annuelle de coordination et de planification, lors de laquelle il a dressé le bilan de ses réalisations en 2017 et présenté son programme de travail pour le reste de l'année. Le réseau «Juridictions» de l'EASO se compose de juges et de représentants de juridictions de tous les pays de l'UE+ (États membres de l'UE, Norvège et Suisse), de la CJUE et de la CEDH, mais aussi de représentants de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés et des migrants, de l'Association européenne des juges administratifs, du Réseau européen de formation judiciaire, de l'Académie de droit européen et de l'Institut européen du droit, ainsi que du HCR.

Conformément à la méthodologie convenue avec les parties prenantes pertinentes, mais surtout avec les membres des juridictions nationales en 2015 (telle que modifiée depuis), l'EASO a continué à progresser en 2018 dans la préparation conjointe de matériel de perfectionnement professionnel et dans sa diffusion ultérieure auprès des partenaires concernés. Dans le cadre du travail qu'elle effectue dans ce domaine, l'agence a poursuivi ses efforts afin d'élaborer et d'améliorer du matériel destiné à servir lors d'activités de perfectionnement professionnel conçues pour les membres des juridictions.

Au cours de l'année 2018, trois publications ont été finalisées dans le cadre de la série «Professional development» («Perfectionnement professionnel») de l'EASO. L'analyse juridique intitulée *Detention of applicants for international protection in the context of the Common European Asylum System* (Placement en rétention des demandeurs d'une protection internationale dans le cadre du régime d'asile européen commun) a été achevée en 2018 (publiée en avril 2019). Ce document est destiné à servir d'outil aux juridictions lorsqu'elles traitent des affaires relatives à la protection internationale. Un *Guide pratique juridique relatif à l'information sur les pays d'origine* a été élaboré dans le but de permettre aux juges et aux autres acteurs du processus juridictionnel de s'assurer que leur utilisation de l'information sur les pays d'origine dans le contexte de la prise de décision est conforme aux critères communs de qualification pour la protection internationale prévus dans la directive «Conditions à remplir» (refonte) et aux exigences d'équité et d'efficacité prévues dans la directive sur les procédures d'asile (refonte). De plus, conformément à un contrat passé avec l'Association internationale des juges du droit des réfugiés, une analyse juridique intitulée *Évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité dans le contexte du régime d'asile européen commun* a été publiée. Les trois publications sont accompagnées de recueils de jurisprudence.

Tout au long de l'année 2018, 264 membres de juridictions issus de 12 pays ont participé aux réunions de perfectionnement professionnel organisées par l'EASO. Il s'est agi notamment de **12 réunions de perfectionnement professionnel**, sur les sujets suivants:

- les procédures d'asile, session pilote (février 2018);
- l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité (mars 2018);
- les informations sur le pays d'origine, session pilote (mars 2018);
- l'exclusion (mai 2018);
- l'article 15, point c), de la directive «Conditions à remplir» (juin 2018);
- les informations sur le pays d'origine, soutien au département «Opérations» de l'EASO (juillet 2018);
- séminaire régional Balkans occidentaux, soutien au secteur de la dimension extérieure de l'EASO (juillet 2018);
- introduction au RAEC (septembre 2018);
- l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité, soutien aux juges irlandais — session I (septembre 2018);
- l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité, soutien aux juges irlandais — session II (septembre 2018);
- la fin de la protection internationale (octobre 2018);
- les conditions à remplir pour bénéficier de la protection internationale (novembre 2018).

Les 22 et 23 novembre 2018, une table ronde judiciaire de haut niveau s'est tenue au palais de la CJUE. Organisé par l'EASO en coopération avec la CJUE, la CEDH et l'Association internationale des juges du droit des réfugiés et des migrants, l'événement a réuni plus de 80 membres de juridictions issus de 29 pays ainsi que des représentants du HCR. La réunion a permis de recenser les principaux défis à relever dans le cadre du RAEC ainsi que les problèmes spécifiques rencontrés par la CJUE et la CEDH dans le traitement des affaires de protection internationale. Le deuxième jour de la conférence, les participants ont évoqué les difficultés liées aux concepts de «pays sûr», au non-refoulement et à l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité, ainsi que les lacunes potentielles en matière de protection dans le contexte des recours effectifs prévus par le règlement Dublin. Les participants ont également été invités à assister à une audience avant laquelle un exposé détaillé sur l'affaire leur a été présenté.

4.4.6. Réseau «Dublin»

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Organisation d'une réunion thématique d'experts du réseau d'unités «Dublin» de l'EASO sur les transferts au titre du règlement Dublin
Organisation d'une réunion thématique d'experts conjointement avec l'eu-LISA sur DubliNet
Organisation d'une réunion du groupe de travail chargé de l'élaboration du guide pratique de l'EASO sur le règlement Dublin: entretien et évaluation des éléments de preuve
Organisation d'une réunion du groupe de travail chargé de l'élaboration des recommandations de l'EASO sur les transferts au titre du règlement Dublin
Deux réunions du groupe de pilotage du réseau d'unités «Dublin» de l'EASO
Publication de quatre rapports trimestriels sur la plateforme du réseau «Dublin» de l'EASO

Directement applicable dans tous les États membres, le règlement Dublin III doit être pleinement mis en œuvre. Comme indiqué dans l'agenda européen en matière de migration, il incombe en particulier aux États membres d'affecter des ressources suffisantes pour accroître le nombre de transferts au titre du règlement Dublin et réduire les délais de la procédure de transfert. Il convient également que les États membres appliquent avec cohérence les dispositions juridiques relatives au regroupement familial, et qu'ils fassent un usage plus large et plus régulier des clauses discrétionnaires visant à alléger la pression qui pèse sur les États membres situés à la frontière extérieure de l'UE.

Conformément à l'agenda européen en matière de migration, le **réseau d'unités «Dublin» de l'EASO** a été créé en février 2016. Ce réseau constitue un forum de discussion sur les besoins et les priorités actuels dans le contexte du règlement Dublin et permet de mettre en commun les expertises sur les questions relatives au règlement Dublin. Il constitue également une plateforme permettant de renforcer la coopération pratique et la communication entre les unités «Dublin» nationales et facilite leur accès aux informations pertinentes. Il sert en outre de réserve d'expertise sur les questions liées au règlement Dublin afin de renforcer la coopération pratique.

Conformément à son programme de travail pour 2018, le réseau a continué d'organiser des débats au niveau des cadres et des experts, a publié quatre rapports d'étape trimestriels au sein du réseau et a facilité la transmission de questions spécifiques relatives au règlement Dublin par l'intermédiaire de la plateforme électronique spéciale du réseau. Le réseau a poursuivi l'élaboration de guides pratiques destinés à soutenir les États membres.

Soutien à la mise en œuvre des transferts au titre du règlement Dublin

En février 2018, le réseau des unités «Dublin» de l'EASO, composé d'experts de 20 pays de l'UE+ ainsi que de représentants de la Commission européenne et du HCR, a discuté des difficultés rencontrées et des solutions possibles pour améliorer la communication et l'échange d'informations entre les États membres lors de la mise en œuvre quotidienne des transferts au titre du règlement Dublin. Pour aider les États membres à réaliser ces transferts et à communiquer entre eux, un outil pratique contenant les informations que possèdent les États membres au sujet des transferts a été mis au point.

En juin 2018, lors de la quatrième réunion du groupe de pilotage du réseau d'unités «Dublin» de l'EASO, une session thématique a été consacrée au suivi des transferts au titre du règlement Dublin. Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de se mettre d'accord sur des recommandations reposant sur des normes communes. La possibilité de créer un groupe de travail a été étudiée. Plus tard dans l'année, en octobre, s'appuyant sur les conclusions formulées lors des précédents événements, un groupe de travail composé de quatre experts des États membres a couché sur le papier les recommandations de l'EASO concernant les transferts au titre du règlement Dublin. Ces recommandations contiennent des suggestions pratiques pour améliorer la mise en œuvre des transferts et la communication entre les États membres. Elles doivent être publiées en 2019.

Soutien à la cohérence de l'application du règlement Dublin III

Une troisième réunion du groupe de travail chargé de l'élaboration du guide pratique sur la mise en œuvre du règlement Dublin dans le cadre des entretiens et de l'évaluation des éléments de preuve s'est tenue à Malte en mai 2018. Le guide est en cours de finalisation et sera publié en 2019.

Pour aider les États membres à utiliser DubliNet — le canal de communication officiel crypté des unités «Dublin» —, une réunion de suivi a été organisée conjointement avec l'eu-LISA en octobre 2018, lors de laquelle les participants ont évoqué les défis à relever et les bonnes pratiques.

Soutien au regroupement familial et usage des clauses discrétionnaires

Les 14 et 15 novembre 2018, une cinquième réunion du groupe de pilotage du réseau des unités «Dublin» de l'EASO a eu lieu à Malte. Elle a porté essentiellement sur la mise en œuvre de l'article 17 du règlement Dublin, relatif aux clauses discrétionnaires. L'EASO a présenté les résultats de l'enquête sur l'article 17 et les États membres ont discuté de leurs pratiques et des difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils font usage des clauses de souveraineté et des clauses humanitaires. Lors de cette réunion ont par ailleurs été présentées au réseau les recommandations de l'EASO concernant les transferts au titre du règlement Dublin.

4.4.7. Réseau «Exclusion»

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Organisation d'une réunion des PCN du réseau «Exclusion» sur la coopération des organismes chargés de l'asile, des instances judiciaires et des autorités policières dans les affaires d'exclusion
Organisation d'une réunion thématique du réseau «Exclusion» sur l'exclusion et l'Iraq
Transmission au réseau de quatre rapports trimestriels sur 2018

En 2018, l'EASO a encouragé les activités de son réseau «Exclusion» grâce à la participation d'experts de l'UE+ qui s'occupent de situations liées aux exclusions de la protection internationale. À cet effet, le réseau se concentre en particulier sur la mise en œuvre de l'article 12, paragraphes 2 et 3, ainsi que de l'article 17 de la directive «Conditions à remplir» ([7]), notamment sur le retrait de la protection internationale sur la base de ces dispositions.

Conformément à son programme de travail pour 2018, l'EASO a organisé deux réunions de formes différentes du réseau «Exclusion»; facilité la participation du réseau aux activités concernant l'échange de bonnes pratiques; transmis les rapports d'étape périodiques pertinents sur 2018 aux membres du réseau; et communiqué au réseau quatre questions spécifiques relatives à l'exclusion en les examinant avec lui. Ces questions portaient sur le traitement d'affaires de juges devant les tribunaux révolutionnaires d'Afghanistan, sur l'application au niveau national de l'article 1 Fb), sur la coopération des organismes chargés de l'asile, des instances judiciaires et des autorités policières dans les affaires d'exclusion, ainsi que sur les indications et considérations d'exclusion dans le cas particulier des demandeurs originaires d'Iraq.

En mars 2018, une réunion des PCN du réseau «Exclusion» a eu lieu dans les locaux du service néerlandais de l'immigration et de la naturalisation, à La Haye. Elle a principalement porté sur la coopération des organismes chargés de l'asile, des instances judiciaires et des autorités policières dans les affaires d'exclusion et de criminalité internationale. Des pistes pour renforcer la coopération ont été envisagées en présence de représentants de la Cour pénale internationale et du secrétariat du réseau «Génocide» de l'UE, qui fait partie de l'unité européenne de coopération judiciaire. Le réseau «Exclusion» s'est réuni une nouvelle fois en novembre afin d'évoquer l'exclusion dans le cas de l'Iraq. À la suite des débats et des informations recueillies par l'intermédiaire du réseau «Exclusion», un nouvel outil de détection de l'exclusion sur l'Iraq a été lancé (il doit être finalisé en 2019).

De même, dans le prolongement de la réunion conjointe du réseau de spécialistes des COI qui a porté sur l'Afghanistan en novembre 2017, un outil de détection de l'exclusion sur l'Afghanistan est en cours d'élaboration.

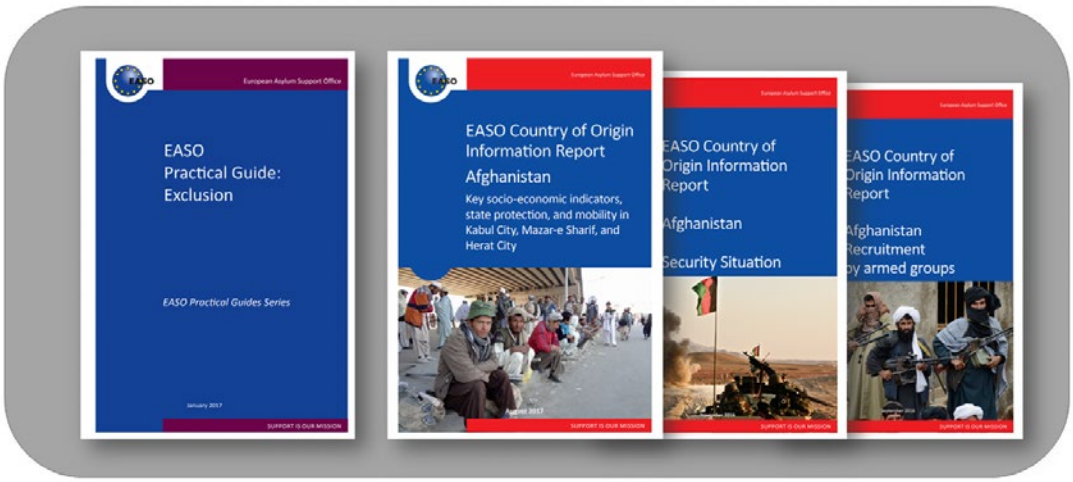

([7]) Directive 2011/95/UE concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte).

4.5. Activités horizontales

4.5.1. Société civile et forum consultatif

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Trois réunions du forum consultatif: • 34 participants à la réunion thématique du forum consultatif sur l'accès à l'information; • 170 participants à la réunion plénière annuelle sur l'accueil; • 35 participants à la réunion informelle spéciale du forum consultatif liée au lancement du rapport annuel 2017.
Publication d'un document d'information intitulé *Access to information: exploring existing resources, good practices and ways forward* **(Accès à l'information: découvrir les ressources existantes, les bonnes pratiques et les pistes pour l'avenir) à la suite de la synthèse des résultats de la réunion thématique sur la communication des informations**
Six consultations électroniques avec 121 contributions
Participation massive des OSC aux activités de formation de l'EASO: • participation de 11 OSC à l'élaboration/amélioration/actualisation de modules du programme de formation et/ou de programmes de formation opérationnelle de l'EASO: 2 OSC dans le cadre du groupe de référence et 9 OSC spécialisées supplémentaires sur invitation; • 85 formateurs ont dispensé des formations opérationnelles en Italie et 353 stagiaires issus d'OSC y ont participé (formations concernant, par exemple, l'accueil des MNA, les tuteurs bénévoles, l'interprétation dans le contexte de l'asile, la mise en œuvre du **règlement** Dublin, ainsi que le programme de formation des agents de l'EASO); • deux formateurs issus d'OSC ont dispensé des formations opérationnelles en Grèce (session sur la traite des êtres humains pour le programme de formation des experts en vulnérabilité et le programme de formation des experts de l'EASO en matière de procédure à la frontière).
Selon une estimation, plus de 250 OSC ont participé aux réunions/consultations électroniques du forum consultatif, et, au niveau horizontal, à plusieurs activités différentes de l'EASO (formation, réseau d'experts «Vulnérabilité», COI, etc.).

L'EASO a continué à dialoguer étroitement avec la société civile dans le cadre de son forum consultatif et de sa plateforme destinée à la société civile. La coopération a eu lieu sur la base des réunions du forum consultatif, des consultations électroniques sur les principaux documents de l'EASO et en invitant certaines OSC à participer à différents domaines du travail de l'agence (activités de formation, activités relatives aux groupes vulnérables, procédures d'asile, COI, etc.).

Pour accroître l'attention accordée à la société civile et la coopération stratégique avec celle-ci, l'EASO a adopté une approche plus thématique des réunions du forum consultatif en 2018, notamment pour sa réunion plénière annuelle, ce qui a grandement contribué à augmenter le niveau de détail des discussions et des résultats. En mars 2018, une réunion thématique a été organisée au siège de l'EASO sur «l'accès à l'information». Au total, 34 OSC spécialisées dans la communication d'informations aux demandeurs et aux bénéficiaires d'une protection internationale y ont participé. Les résultats des discussions ont été résumés dans un document d'information intitulé *Access to information in the context of asylum: exploring existing resources, good practices and ways forward* ([8]) (Accès à l'information dans le contexte de l'asile: découvrir les ressources existantes, les bonnes pratiques et les pistes pour l'avenir).

La huitième édition de la réunion plénière du forum consultatif, qui a eu lieu le 5 décembre, a été essentiellement consacrée à l'accueil. Elle a rassemblé plus de 170 participants, et les résultats de l'évaluation ont révélé qu'ils étaient très satisfaits. Les OSC avaient apporté leur contribution à l'ordre du jour lors d'une réunion informelle spéciale du forum consultatif qui s'était tenue en juin.

L'EASO a continué de consulter les OSC sur ses documents clés au moyen de consultations électroniques. Six consultations électroniques ont été menées, lors desquelles 121 contributions ont été reçues. Ces consultations ont porté sur le *Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017*; sur le projet de programme de travail de l'EASO pour 2019; sur le *Rapport général annuel 2017 de l'EASO*, et sur le projet de document d'analyse juridique de l'EASO intitulé *Detention of applicants for international protection in the context of the Common European Asylum System* (Placement en rétention des demandeurs d'une protection internationale dans le cadre du régime d'asile européen commun). De plus, pour orienter ses activités de recherche, l'EASO a demandé à la société

([8]) http://www.easo.europa.eu/sites/default/files/EASO-Briefing-Paper-Access-to %20Information—in-the-context-of-Asylum.pdf

civile d'apporter sa contribution sur la situation des demandeurs originaires du Bangladesh dans l'UE+ au moyen d'une enquête en ligne. Enfin, une enquête ouverte sur les activités d'information des OSC a alimenté la réunion thématique du forum consultatif sur l'accès à l'information, ainsi que le document d'information qui en a résulté.

La coopération permanente avec la société civile s'est poursuivie dans le cadre de nombreuses autres activités de l'EASO. Les OSC ont participé aux groupes de référence sur la formation et les outils pratiques, et 32 d'entre elles ont été choisies pour faire partie du groupe consultatif du réseau d'experts «Vulnérabilité». Un certain nombre d'experts des OSC sélectionnées ont participé à des réunions sur les COI consacrées à l'Iran, à l'Iraq, au Mali, au Nigeria et à la Somalie, et ont également révisé des rapports par pays sur les COI concernant l'Iraq, le Mali et le Nigeria.

Plus particulièrement, la participation des OSC aux activités de formation s'est considérablement accrue: des représentants d'OSC ne faisant pas partie du groupe de référence ont contribué à l'élaboration/amélioration/actualisation des modules du programme de formation et des programmes de formation opérationnelle. La société civile a continué à être largement associée à la mise en œuvre des formations opérationnelles, surtout en Italie. Dans le cadre de l'appui apporté par l'EASO pour renforcer les capacités d'accueil des MNA et des mesures de soutien au système de tutelle, des représentants d'OSC ont dispensé des formations et y ont participé.

Enfin, l'EASO a aussi participé efficacement aux activités du forum consultatif de Frontex et au dialogue avec le réseau des praticiens de la société civile organisé par le Comité économique et social européen en coopération avec la Commission.

4.5.2. Communication et relations avec les parties prenantes

Principales réalisations de l'EASO en 2018
Réunion annuelle du réseau de journalistes et lancement du *Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2017*: neuvième communiqué le plus tendance de la journée avec une audience de 500 millions de personnes
La taille potentielle de l'audience de la presse a augmenté de 115 %, passant de 1,9 milliard de personnes (en 2017) à 4,1 milliards de personnes
Rapports de surveillance des médias sociaux: 47 rapports hebdomadaires, huit rapports analytiques, cinq rapports thématiques et cinq rapports ad hoc
Production de 150 nouvelles publications de l'EASO et de 200 traductions de publications de l'EASO
22 380 abonnés à la page Facebook de l'EASO **8 830 abonnés à la page Facebook EASO Greenline Italy (numéro vert de l'EASO pour l'Italie)** **179 680 abonnés à la page Facebook «Journey to Europe»**
19 500 abonnés au compte Twitter de l'EASO
Production de 11 numéros du bulletin d'information de l'EASO

En 2018, l'EASO a intensifié ses efforts pour gérer et maintenir ses relations avec les parties prenantes et les médias, conformément aux objectifs énoncés dans sa publication *EASO press, communications and stakeholders relations plan 2018*.

Sa collaboration avec les parties prenantes et ses activités de communication ont contribué à la réussite de son programme de travail et à soutenir la réalisation de ses priorités stratégiques en 2018. Toutes les activités de communication réalisées en 2018 ont permis à l'EASO de renforcer sa crédibilité auprès de ses parties prenantes et du grand public.

Collaboration avec les parties prenantes

En 2018, l'EASO a continué à collaborer avec toutes ses parties prenantes afin de prendre des décisions éclairées et de s'assurer que les parties prenantes soient informées de ses activités et aient la possibilité de contribuer à leur réalisation.

À cet effet, l'EASO a organisé environ 140 réunions avec des parties prenantes clés et reçu en son siège 20 visites de délégations de haut niveau. L'EASO a également participé à de nombreuses réunions externes. Il a compté parmi ses interlocuteurs des administrateurs, des hauts fonctionnaires, des ministres, des ambassadeurs, des représentants permanents d'États membres ainsi que des représentants d'agences de l'UE, de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne, du Comité des représentants permanents, de parlements nationaux et d'autorités nationales et locales clés d'États membres et de pays tiers.

L'EASO a en outre continué d'unir ses efforts à ceux du HCR, en particulier à ceux du bureau de liaison de ce dernier avec l'EASO à Malte. En 2018 se sont tenues des réunions bilatérales mensuelles, des réunions de coordination opérationnelle, des réunions thématiques ad hoc et une réunion de cadres supérieurs. Ces réunions ont permis d'examiner des projets et des défis à relever en Europe, d'accroître la coordination et de renforcer la coopération existante. L'EASO a continué de surcroît à consolider sa coopération avec le réseau européen des migrations (REM) en participant activement aux réunions des PCN et du comité directeur du REM, en se joignant à des groupes consultatifs chargés de diverses études menées par le REM et en contribuant régulièrement aux ateliers et aux conférences du REM.

Collaboration avec d'autres agences de l'UE

L'EASO joue également un rôle actif dans le réseau des agences JAI. L'EASO a activement contribué aux discussions lors de huit réunions avec les autres agences JAI, notamment des réunions du réseau et des réunions thématiques sur la formation, sur les technologies de l'information et de la communication et sur la dimension extérieure. Ces contacts ont permis de renforcer les relations de travail, de resserrer la coopération et d'intensifier la collaboration entre les agences, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

L'EASO a participé aux réunions du réseau des agences de l'UE, présidées en 2018 par Frontex et par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Cela a permis à l'EASO de recueillir des informations précieuses sur les bonnes pratiques présentées par d'autres agences, notamment en matière d'administration, de développement des performances et de communication.

Contact avec les médias

L'EASO a organisé un atelier de production vidéo, qui s'est tenu les 28 et 29 mai 2018. L'événement visait à aider les équipes de production vidéo des agences de l'UE à s'adapter à la révolution en cours dans ce domaine. Le programme a consisté en différents modules, tels que les fondamentaux de la création de vidéos destinées aux médias sociaux et une journée complète de formation professionnelle, avec des explications sur les techniques appropriées à la production de vidéos dans un temps limité et des informations supplémentaires sur la manière de susciter un engagement dans le monde numérique.

Le lancement du rapport annuel de l'EASO, qui a eu lieu le 18 juin 2018 à Bruxelles, a connu un taux de participation élevé, et le matériel de presse diffusé a été le neuvième communiqué le plus tendance de la journée dans le monde, atteignant un public de 500 millions de personnes, soit cinq fois plus que l'année précédente. Tout au long de l'année, l'EASO a accueilli la presse dans ses bureaux en Grèce et en Italie. Le directeur exécutif et d'autres membres du personnel ont été interrogés au total à 150 reprises en 2018, ce qui témoigne de l'importance du travail de l'EASO et de l'intérêt croissant qu'il suscite. De plus, grâce à des actions ciblées de sensibilisation de la presse menées en 2018, l'EASO a plus que doublé la taille potentielle de l'audience que lui procure la presse, passée de 1,9 milliard de personnes (en 2017) à 4,1 milliards de personnes.

Journée d'information de l'EASO

En 2018, comme les années précédentes, l'EASO a organisé sa journée d'information annuelle dans la majorité des États membres et au Parlement européen. Le thème principal était «le rôle de l'information et de l'analyse dans le régime d'asile européen commun». Pour la deuxième fois depuis 2015, l'EASO a également participé à la journée portes ouvertes de l'UE à Bruxelles.

Communauté de pratique pour les communicateurs en matière d'asile

Pour la sixième année consécutive, l'EASO a organisé à Malte une réunion de «multiplicateurs de communication», centrée sur les campagnes de communication dans les pays d'origine et de transit. L'EASO a par ailleurs organisé la quatrième réunion consacrée au renseignement sur les médias sociaux, à laquelle ont assisté de nombreuses personnes.

L'EASO dans les médias sociaux

Une partie essentielle de la collaboration de l'EASO avec les parties prenantes depuis 2018 se fait grâce à son interactivité avec ses abonnés sur les réseaux sociaux. L'EASO est présent dans les médias sociaux grâce à plusieurs pages Facebook et comptes Twitter. Ces plateformes de réseaux sociaux ont été utilisées en 2018 pour promouvoir, entre autres, les réunions, les nouvelles, les événements et les publications de l'EASO. À la fin de l'année, le nombre d'abonnés atteint par l'EASO était de plus de 22 380 sur sa page Facebook; de 8 830 sur la page EASO Greenline Italy; de 179 680 sur la page «Journey to Europe»; de 19 500 sur son compte Twitter; et de 1 676 sur le compte «Journey to Europe» de l'EASO sur Twitter.

Lancée en octobre 2017, la campagne pilote menée par l'EASO dans les médias sociaux pour informer les migrants ou migrants potentiels du Nigeria sur l'asile dans l'UE a été évaluée et étendue à l'année 2018 après avoir dépassé tous ses objectifs. L'EASO a également étendu son programme de surveillance des médias sociaux en y ajoutant des langues et en mettant au point des types de rapports supplémentaires (thématiques et ad hoc). L'équipe spécialisée de l'EASO a ainsi produit 47 rapports hebdomadaires, huit rapports analytiques, cinq rapports thématiques et cinq rapports ad hoc.

Publications et bulletin d'information de l'EASO

En 2018, l'EASO a produit et publié 150 nouvelles publications et fourni 200 traductions de qualité de ses publications. Onze bulletins d'information mensuels ont été publiés en 2018.

4.6. Gouvernance

En 2017 et 2018, l'agence a connu de graves problèmes liés à sa gouvernance et à sa gestion qui ont conduit à la démission du directeur exécutif de l'époque et ont eu une incidence directe sur le travail, la réputation et le personnel de l'agence. Une enquête de l'Office européen de lutte antifraude a été lancée en octobre 2017. L'agence n'a pas réussi à obtenir sa décharge budgétaire pour l'année 2016.

Le 27 février 2018, par sa décision nº 35, le conseil d'administration a institué des mesures provisoires à l'égard de l'ancien directeur exécutif afin de limiter le pouvoir discrétionnaire de ce dernier dans les domaines du recrutement et de la passation de marchés.

Le 6 juin 2018, lors de sa prise de fonctions, le directeur exécutif intérimaire a élaboré un plan d'action en matière de gouvernance, qu'il a présenté au conseil d'administration en septembre 2018. L'objectif général de ce plan est de ramener l'agence à un fonctionnement normal en rétablissant la confiance à l'intérieur et à l'extérieur, en renforçant la structure de gouvernance et en reconstituant les capacités internes.

Des mises à jour de ce plan d'action en matière de gouvernance ont eu lieu en novembre 2018 et en janvier 2019. Il comprend maintenant 61 actions. À ce jour, toutes les mesures ont été suivies d'effets, 30 actions ont été menées à bien et 31 sont en cours.

Les résultats et les recommandations des récents rapports d'audit établis par le service d'audit interne, les conclusions préliminaires de la Cour des comptes européenne sur l'exercice 2017, l'enquête sur l'engagement du personnel et l'autoévaluation du contrôle interne sur l'année 2017 récemment effectuée par le directeur exécutif intérimaire ont tous été pris en considération. Le plan d'action est un document évolutif qui sera mis à jour en tant que de besoin.

L'agence s'investit énormément pour assurer la mise en œuvre intégrale du plan d'action dans les délais indiqués. Le conseil d'administration sera invité à adopter, s'il y a lieu, des documents essentiels. Des informations à jour sur les progrès accomplis seront communiquées au conseil d'administration à intervalles réguliers.

Annexes

A.I. Organigramme de l'EASO

La gouvernance interne et la structure administrative de l'EASO consistent en un conseil d'administration et un directeur exécutif.

Le **conseil d'administration** est l'instance de programmation et de surveillance de l'agence; il est mis en place conformément au règlement (UE) nº 439/2010 portant création de l'EASO. Il comprend un représentant expert de chaque État membre de l'UE (à l'exception du Danemark) et de la Commission européenne. Le Danemark mais aussi des représentants de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse et du HCR sont invités à participer au conseil d'administration en qualité d'observateurs.

Le **directeur exécutif**, dans l'exercice des responsabilités énoncées à l'article 31 du règlement portant création de l'EASO, est assisté par le bureau d'appui exécutif, par les officiers de liaison auprès des institutions de l'UE et de Frontex et par l'unité «Communications et parties prenantes». Le 6 juin 2018, le conseil d'administration de l'EASO a nommé M. Jamil Addou directeur exécutif intérimaire de l'agence.

Le **département «Appui en matière d'asile»** contribue à la mise en œuvre du RAEC en apportant un appui au renforcement de la capacité des pays de l'UE+ à mettre en œuvre le RAEC grâce à l'organisation de formations communes, à la mise en place d'une coopération pratique coordonnée ainsi qu'à l'élaboration et au contrôle de normes opérationnelles et d'orientations.

Le **département «Opérations»** élabore et met en œuvre une approche globale des activités de l'EASO dans le domaine des opérations en rassemblant des informations sur les pays d'origine et des renseignements sur la situation, en élaborant des plans opérationnels et en apportant un appui opérationnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE dans un cadre coordonné unique. Les opérations reposent sur des protocoles et des outils opérationnels ainsi que sur un mécanisme de contrôle et d'évaluation continus afin d'obtenir des résultats optimaux.

Le **département «Administration»** offre un système et des services d'appui dans les principaux domaines d'activité.

Figure A.1: Organigramme de l'EASO

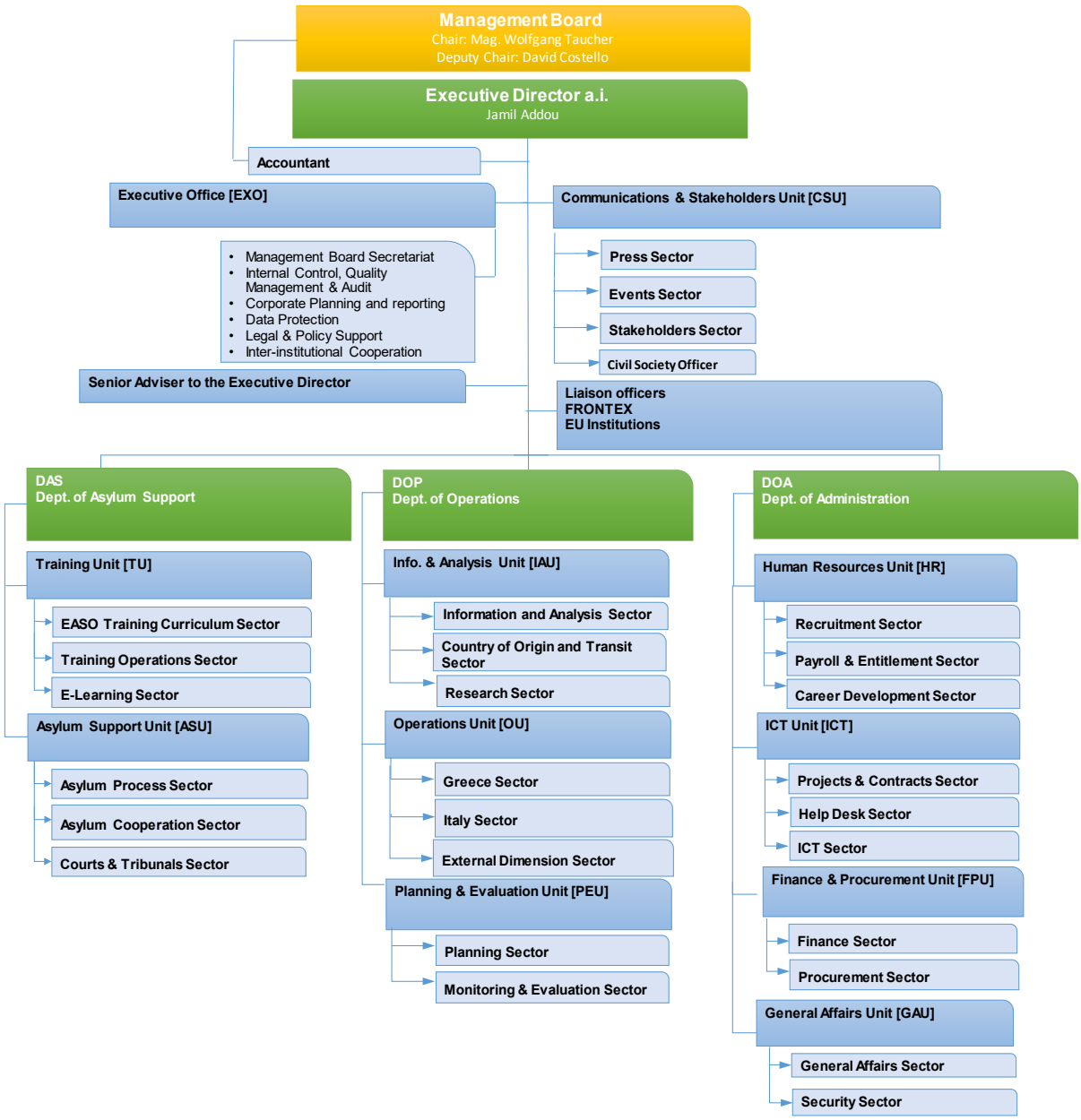

A.II. Budget de l'EASO en 2018

Tableau A.1: Exécution budgétaire des crédits d'engagement (CE) par source de financement

Crédits d'engagement				
Titre budgétaire	Source de financement	CE budgétisés (EUR)	CE exécutés (EUR)	CE (%)
Titre 1 — Dépenses de personnel	C1	20 336 982,00	19 314 071,60	94,97
	C4	4 266,30		
	C8	972 033,18	868 759,38	89,38
	R0	54 747,48	54 747,48	100,00
	Total Titre 1	21 368 028,96	20 237 578,46	94,71
Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	12 184 500,00	9 746 175,94	79,99
	C4	4 135,43	—	—
	C5	78,16	—	—
	C8	2 740 398,30	2 530 533,51	92,34
	R0	708 406,25	698 192,85	98,56
	Total Titre 2	15 637 518,14	12 974 902,30	82,97
Titre 3 — Dépenses opérationnelles	C1	59 449 518,00	58 327 219,14	98,11
	C4	21 082,00	—	—
	C5	7 938,30	7 938,30	100,00
	C8	22 663 826,55	19 363 813,26	85,44
	R0	9 355 454,40	5 478 759,22	58,56
	Total Titre 3	91 497 819,25	83 177 729,92	90,91
Titre 4 — Autres projets externes	R0	380 091,28	334 338,73	87,96
	Total Titre 4	380 091,28	334 338,73	87,96
Total des CE		128 883 457,63	116 724 549,41	90,57

Tableau A.2: Exécution budgétaire des crédits de paiement (CP) par source de financement

Crédits de paiement				
Titre budgétaire	Source de financement	CP budgétisés (€)	CP utilisés (€)	CP (%)
Titre 1 — Dépenses de personnel	C1	20 336 982,00	17 937 211,82	88,20
	C4	4 266,30		
	C8	972 033,18	868 759,38	89,38
	R0	54 747,48	54 747,48	100,00
	Total Titre 1	21 368 028,96	18 860 718,68	88,27
Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	12 184 500,00	5 592 660,49	45,90
	C4	4 135,43		
	C5	78,16		
	C8	2 740 398,30	2 530 533,51	92,34
	R0	708 406,25	698 192,85	98,56
	Total Titre 2	15 637 518,14	8 821 386,85	56,41
Titre 3 — Dépenses opérationnelles	C1	59 449 518,00	57 475 191,06	96,68
	C4	21 082,00		
	C5	6 059,25	6 059,25	100,00
	R0	9 355 454,40	273 646,32	2,92
	Total Titre 3	68 832 113,65	57 754 896,63	83,91
Titre 4 — Autres projets externes	R0	380 091,28	229 270,60	60,32
	Total Titre 4	380 091,28	229 270,60	60,32
Total des CP		106 217 752,03	85 666 272,76	80,65

A.III. Personnel de l'EASO

Au 31 décembre 2018, l'EASO comptait 219 **membres** nommés et en fonction (postes offerts inclus), dont 151 agents temporaires, 64 agents contractuels et 4 experts nationaux détachés.

Diagramme A.1: Ventilation du personnel de l'EASO par genre au 31.12.2018

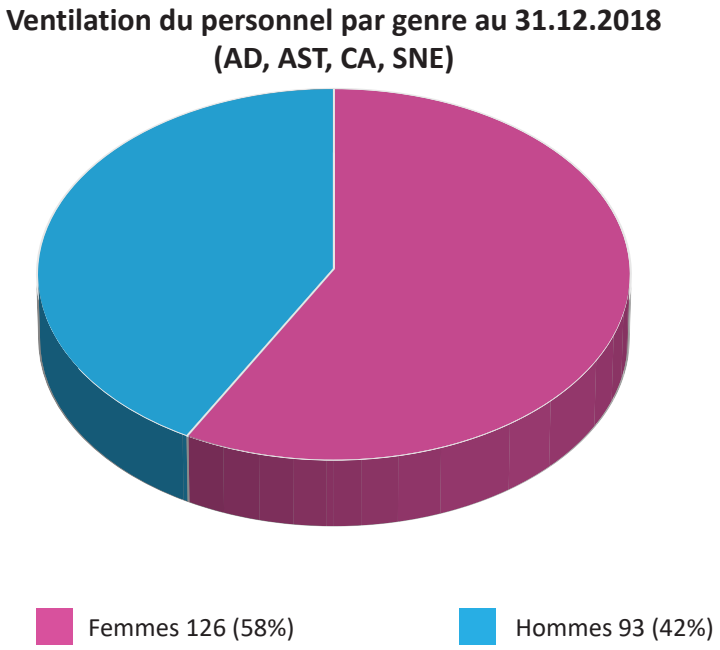

Diagramme A.2: Ventilation du personnel de l'EASO par nationalité au 31.12.2018

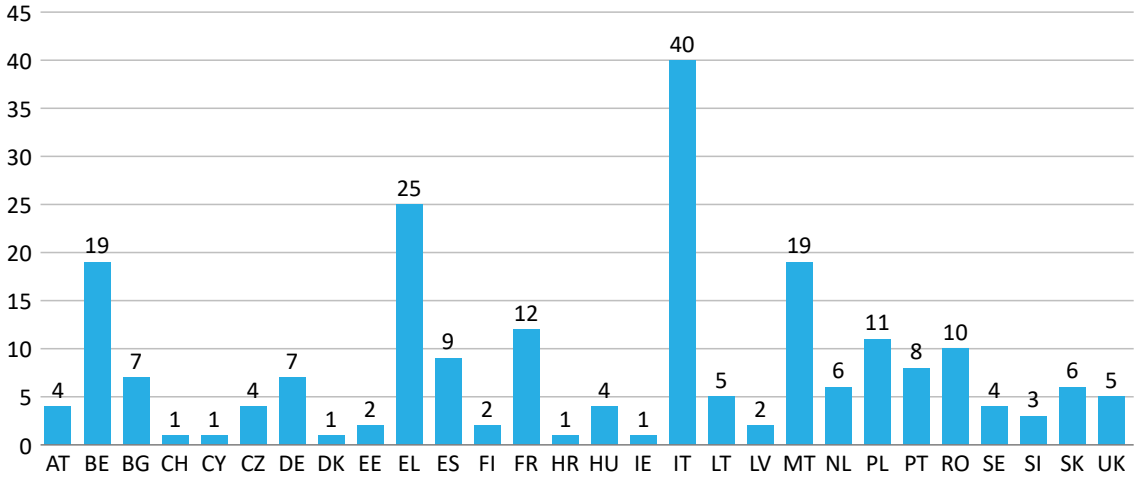

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne
Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique
Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:
— par téléphone:
  • via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  • au numéro de standard suivant: +32 22999696;
— par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne
Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne
Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse https://publications.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes
Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: http://eur-lex.europa.eu

Données ouvertes de l'Union européenne
Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (http://data.europa.eu/euodp/fr) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

Office des publications
de l'Union européenne